



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

p.3

LA MUNICIPALITÉ

p.4

- Une nouvelle équipe municipale
- Les commissions municipales
- Les services municipaux
- L'accès aux soins
- La solidarité
- L'actu et les festivités
- La revue de presse

LES ASSOCIATIONS ET ACTEURS DU VILLAGE

p.24

- Les associations
- Le Bureau d'Information Touristique
- La médiathèque
- Les sapeurs-pompiers

CADRE DE VIE

p.33

- Une municipalité engagée au service des Tanneronnais
- Des réalisations au service du quotidien
- Les projets à venir
- Le brûlage des déchets verts interdit
- Les OLD

AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

p.40

- Programmation
- Événements périodiques

ÉTAT CIVIL

p.41

NUMÉROS ET CONTACTS UTILES

p.42



Chères Tanneronnaises, chers Tanneronnais,

Élu maire de Tanneron au mois de mars dernier, c'est avec beaucoup d'humilité, de fierté et un profond sens des responsabilités que je m'adresse à vous à travers ce premier numéro de notre magazine municipal.

Avec l'ensemble de la nouvelle équipe municipale, nous avons choisi d'inscrire notre action dans une démarche fondée sur l'écoute, la proximité, la transparence et le travail collectif. Depuis notre installation, nous avons pris le temps de découvrir en profondeur les dossiers de la commune, d'aller à la rencontre des habitants, des agents municipaux, des associations et de tous ceux qui font vivre Tanneron au quotidien.

Ce magazine reflète cette volonté. Vous y découvrirez le fonctionnement de votre mairie, les femmes et les hommes qui oeuvrent chaque jour au service de notre village, les commissions municipales, les actions déjà engagées, mais également les projets qui dessineront l'avenir de notre commune.

Au fil de ces pages, vous pourrez mesurer l'engagement de nos services municipaux, souvent dans l'ombre mais toujours indispensables : entretien des routes et des espaces publics, urbanisme, finances, jeunesse, solidarité, sécurité, culture, patrimoine... Autant de missions essentielles qui contribuent chaque jour à préserver notre qualité de vie.

Nous souhaitons également mettre à l'honneur la richesse de notre tissu associatif, l'implication de nos bénévoles, de nos sapeurs-pompiers, ainsi que tous les acteurs qui participent au dynamisme et à la convivialité de Tanneron.

Les défis qui nous attendent sont nombreux. Ils concernent la maîtrise de nos finances, la préservation de notre environnement, la prévention des risques, l'amélioration de nos équipements, l'accompagnement des familles, des aînés et de notre jeunesse. Nous les relèverons avec détermination, dans un esprit de dialogue et de responsabilité, toujours guidés par l'intérêt général.

Je suis convaincu que la réussite de notre commune repose avant tout sur l'engagement de chacun. C'est ensemble, dans le respect, l'écoute et la confiance, que nous construirons le Tanneron de demain tout en préservant l'identité, les traditions et le cadre de vie qui nous sont si chers.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce premier magazine municipal, qui a vocation à devenir un véritable lien entre la municipalité et les habitants.

Bien fidèlement,

Julien AUGIER

UNE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

LE MAIRE



Julien AUGIER

LES ADJOINTS

Béatrice LANA
1^{ère} AdjointeMax COVILI
2^{ème} AdjointFabienne LOVERA
3^{ème} AdjointeNicolas COLLOMB
4^{ème} AdjointEdwige HERBET
5^{ème} Adjointe

LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES DÉLÉGUÉES

Coraline
ALEXANDREAlexandra
FUCHS

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Olivier
CHOQUARDJulien
LANDRAPamela
GRAZUOLOJean-Marc
ROUAUD-CLERGUESSylvain
MARREChristiane
DJIANDavid
FERNANDESDominique
STEUPERAERTRené
VERNEFlorence
MELANOChristian
BERGOT

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Julien AUGIER - Coraline ALEXANDRE

LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS	PRÉSIDENT	RESPONSABLE	MEMBRES
Finances	AUGIER Julien	HERBET Edwige	CHOQUARD Olivier, MELANO Florence, FERNANDES David, LOVERA Fabienne
Affaires Scolaires, Jeunesse, Culture, Sport, Vie Associative	AUGIER Julien	LANA Béatrice	CHOQUARD Olivier, MELANO Florence, FERNANDES David, STEUPERAERT Dominique, LANDRA Julien, HERBET Edwige, DJIAN Christiane, GRAZUOLO Pamela
Urbanisme, Aménagement du Territoire, Environnement, Développement durable, Travaux Voirie	AUGIER Julien	COVILI Max	LOVERA Fabienne, COLLOMB Nicolas, HERBET Edwige, FERNANDES David, CHOQUARD Olivier, BERGOT Christian, MARRE Sylvain, ROUAUD-CLERGUES Jean-Marc, VERNE René
Affaires Sociales, Solidarité et Santé	AUGIER Julien	HERBET Edwige	CHOQUARD Olivier, STEUPERAERT Dominique, ALEXANDRE Coraline, MELANO Florence
Sécurité et Tranquillité Publique, CCFF, Risque Incendie	AUGIER Julien	COLLOMB Nicolas	CHOQUARD Olivier, BERGOT Christian, VERNE René
Agriculture	AUGIER Julien	LOVERA Fabienne	ROUAUD-CLERGUES Jean-Marc, HERBET Edwige, GRAZUOLO Pamela, MELANO Florence
Tourisme	AUGIER Julien	FUCHS Alexandra	CHOQUARD Olivier, LOVERA Fabienne, VERNE René, MELANO Florence, DJIAN Christiane
Numérique, Réseaux Sociaux, Communication, Tanneron Magazine	AUGIER Julien	ALEXANDRE Coraline	COLLOMB Nicolas, HERBET Edwige, CHOQUARD Olivier, FUCHS Alexandra
Appel d'Offres	AUGIER Julien	COVILI Max	FUCHS Alexandra, BERGOT Christian, COLLOMB Nicolas, MELANO Florence, MARRE Sylvain
CCAS	AUGIER Julien	HERBET Edwige	CHOQUARD Olivier, STEUPERAERT Dominique, ALEXANDRE Coraline, MELANO Florence

Des commissions discrètes
mais essentielles au service de la commune

Au sein de l'administration communale, certaines commissions sont peu visibles du grand public mais jouent un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de la collectivité. Un agent assure leur organisation et leur suivi administratif :

- **Commission de contrôle** : cette commission est chargée de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables des électeurs contre les décisions du maire.
- **Commission limite de territoire** : cette commission associe les élus au suivi des politiques locales.
- **Commission Communale des Droits d'Usage (CCDU)**, instance particulièrement importante dans une commune comme Tanneron où la préservation des usages et des traditions locales fait partie intégrante de notre patrimoine.
- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**, qui participe à l'actualisation et à l'évaluation des bases fiscales de la commune, contribuant ainsi à une gestion équitable de la fiscalité locale.
- **Comité Communal Feux de Forêt (CCFF)**. Cette mission est essentielle dans une commune fortement exposée au risque incendie. Elle contribue à la prévention, à la sensibilisation de la population et à la protection de notre territoire.

LES SERVICES MUNICIPAUX

Direction Générale des Services

- **ARATA-CHAPELAND Joëlle**
direction@communedetanneron.fr
- **FELIX Christine**
Chargée de missions, CCAS, suivi des doléances, affaires funéraires
missions@communedetanneron.fr

Accueil

- **BELETTE Bertrand**
accueil@communedetanneron.fr

Etat civil

- **DIAS Sophie / BELETTE Bertrand**
etatcivil@communedetanneron.fr

Finances et Marchés publics

- **LE MEUR Andrée**
finances@communedetanneron.fr
- **DIAS Sophie**
finance2@communedetanneron.fr

Urbanisme

- **LE MEUR Andrée**
urbanisme@communedetanneron.fr
- **BUISSON Delphine**
urba2@communedetanneron.fr

Ressources Humaines

- **CLEOPHAS Magali**
secretariat@communedetanneron.fr
- **FELIX Christine**
missions@communedetanneron.fr

ACM

- **GENNARDI Jérémie**
jeunesse1@communedetanneron.fr
- **CESCHIA Lou An**
jeunesse@communedetanneron.fr

Cantine

- **ALLEGUE Brice**
cantine@communedetanneron.fr

Services techniques

- **CHAPELAND Thierry**

Police municipale

- **TISSEYRE Robert**
pm-tanneron@orange.fr



Direction Générale des Services (DGS)

Un Agent au service de la commune

Derrière le fonctionnement quotidien d'une commune, il y a des élus, mais aussi des agents qui, chaque jour, travaillent pour que les projets puissent avancer et que les services publics répondent au mieux aux besoins des habitants. La DGS est là pour accompagner cette organisation. Son rôle est avant tout de **faire le lien entre les décisions des élus et leur mise en œuvre au quotidien**, en coordination avec l'ensemble des services municipaux. Préparer les dossiers, suivre les décisions du Conseil municipal, accompagner les agents, veiller au suivi administratif et financier, travailler avec les partenaires de la commune, anticiper les difficultés ou encore rechercher des solutions. Les missions sont nombreuses et parfois peu visibles. La DGS est également là pour **conseiller et alerter** lorsque cela est nécessaire, afin que les décisions puissent être prises dans le respect des règles et dans l'intérêt de la collectivité.

Mais une commune ne fonctionne pas grâce à une seule personne, **c'est un travail d'équipe**. Chaque agent, quel que soit son service, contribue à faire vivre Tanneron : à l'école, à la cantine, à l'accueil de la mairie, aux services techniques, à l'entretien, dans les services administratifs ou encore lors des manifestations communales.

La DGS accompagne cette équipe, coordonne, organise et veille à ce que chacun puisse accomplir au mieux sa mission. **Un travail souvent discret, parfois dans l'urgence, mais toujours guidé par une même volonté : être au service de la commune et de ses habitants.** Car derrière chaque dossier, chaque projet et chaque service rendu, il y a avant tout des femmes et des hommes qui travaillent ensemble pour faire avancer Tanneron, simplement et au quotidien.

L'accueil et l'état civil

La porte d'entrée du service public communal

Le **service accueil** accompagne les habitants dans de nombreuses démarches administratives. Il assure un rôle indispensable d'écoute et d'information, facilitant l'accès aux différents services municipaux et partenaires institutionnels.

Le **service état civil** est chargé de la gestion des actes et des formalités : naissances, mariages, décès, délivrance de documents administratifs et mise à jour des registres officiels. Il garantit la fiabilité et la conservation de données essentielles à la vie administrative de chacun. Le service assure également l'organisation des élections, le recensement de la population mais aussi des jeunes Français à partir de 16 ans, une démarche obligatoire permettant ensuite l'inscription aux examens, concours et à la Journée Défense et Citoyenneté.

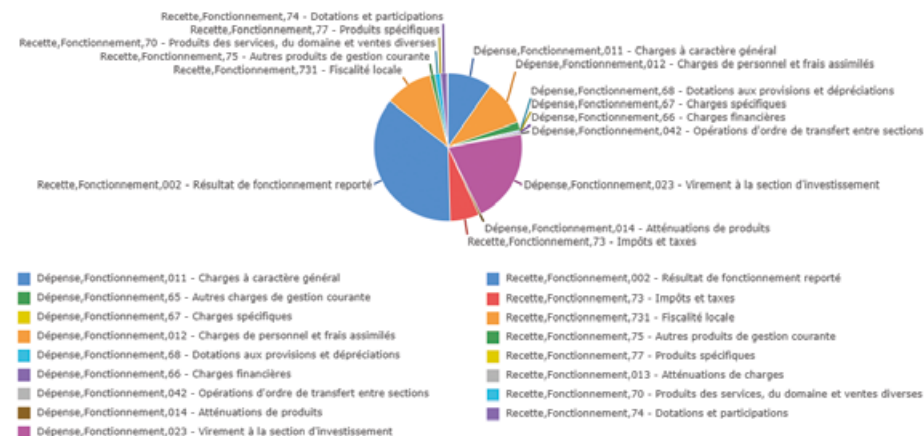
Le service financier

Le garant de la bonne gestion des deniers publics

Le **service financier** assure l'encaissement des recettes de la commune, le paiement des fournisseurs et des prestataires, ainsi que le suivi des subventions et des différents financements. Il participe également à l'élaboration et au suivi des marchés publics nécessaires à la réalisation des projets municipaux. Il prépare, exécute et contrôle le budget communal. Il veille à l'équilibre financier de la collectivité et accompagne les élus dans leurs prises de décision afin de garantir une gestion responsable et transparente des fonds publics.

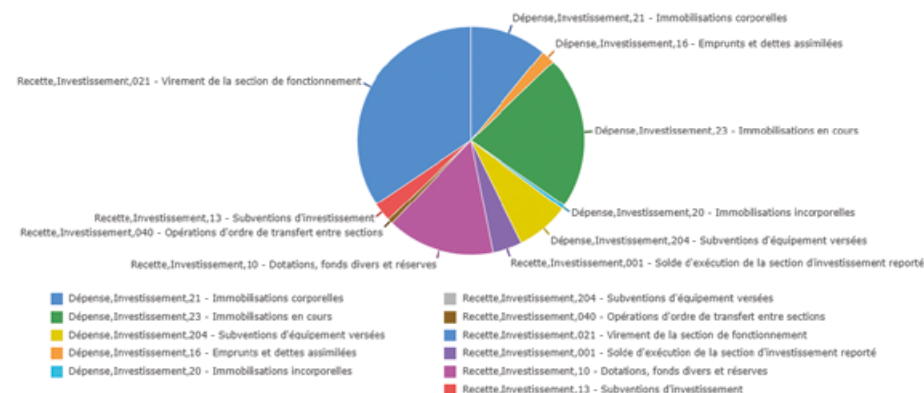
Le budget de fonctionnement

Il couvre toutes les dépenses liées à la vie quotidienne de la mairie et de ses services : charges de personnel, charges générales (électricité, eau, fournitures), intérêts de la dette, provisions et dotations aux amortissements.



Le budget d'investissement

Il concerne les opérations modifiant durablement le patrimoine de la collectivité, comme la construction de bâtiments, l'achat de matériels durables ou les travaux d'infrastructure.



LES SERVICES MUNICIPAUX

L'urbanisme

Un service essentiel pour accompagner vos projets

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'extension ou d'aménagement ?

Depuis le transfert de la **compétence urbanisme**, l'instruction des dossiers est assurée par la Communauté de Communes, qui étudie les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis d'aménager...) conformément aux règles en vigueur.

Le **service urbanisme** de la commune reste votre interlocuteur de proximité pour vous accompagner dans vos démarches et dans les procédures à suivre. Il veille au respect des règles d'aménagement du territoire et assure le lien avec les services instructeurs de la Communauté de Communes.

Les Ressources Humaines

Accompagner les agents au quotidien

Le **service des Ressources Humaines** joue un rôle essentiel dans la gestion et l'accompagnement des agents communaux : recrutement, contrats, avancements, absences, retraite, protection sociale et gestion des situations individuelles, paie et actualisation de la réglementation de la fonction publique territoriale.

Les compétences des agents évoluent, les métiers se transforment, le **service RH** veille à développer leurs connaissances, acquérir de nouvelles compétences et s'adapter aux évolutions des missions.

La chargée de missions

Un lien essentiel entre les services et les habitants

La **chargée de missions** occupe une place centrale dans le fonctionnement de la collectivité. Véritable bras droit de la Directrice Générale des Services (DGS), elle accompagne la mise en oeuvre de suivi de nombreux projets municipaux.

Elle a également la charge de la partie administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des affaires funéraires avec la gestion administrative du cimetière communal.

Elle participe activement à l'organisation des festivités communales. Des cérémonies officielles aux manifestations culturelles et festives, elle coordonne de nombreux aspects logistiques et administratifs afin d'offrir aux habitants des moments de convivialité qui participent à la dynamique et à l'attractivité de notre village.

L'école

Un partenariat au service de nos enfants

L'école de Tanneron occupe une place centrale dans la vie de notre village. Consciente de son importance pour les familles et pour l'avenir de nos enfants, la municipalité entretient avec l'équipe éducative un partenariat fondé sur l'écoute, le dialogue et la coopération.

Mr le Maire porte une attention toute particulière aux besoins de l'école et veille à ce que les élèves puissent bénéficier des meilleures conditions possibles pour apprendre et s'épanouir. Cette volonté se traduit notamment par un soutien financier significatif de la commune aux projets pédagogiques.

Chaque année, la municipalité participe à hauteur de 100€ par enfant afin de contribuer aux activités et projets scolaires. Soucieuse d'encourager également les expériences éducatives en dehors de l'établissement, elle accorde en complément une aide de 50€ par élève pour les classes transplantées. Ces soutiens permettent aux enseignants de proposer des projets enrichissants et aux familles de bénéficier d'un accompagnement concret.

Au-delà de cette participation financière, la commune accompagne régulièrement les événements qui rythment la vie de l'école. Elle contribue notamment à l'organisation de la kermesse, moment privilégié de partage entre les enfants, les familles et les enseignants. À l'occasion des fêtes de Noël, la municipalité veille également à offrir aux élèves un présent, un geste apprécié qui participe à la magie de cette période festive. Elle offre également le magazine "Le Petit Gibus" tout au long de l'année scolaire (4 exemplaires).

Les services municipaux sont eux aussi pleinement mobilisés et restent à l'écoute des besoins de l'établissement. Qu'il s'agisse d'interventions techniques, d'aménagements, de logistique ou de soutien aux projets scolaires, les échanges sont constants afin d'apporter des réponses rapides et adaptées.

Cette collaboration permet de maintenir un dialogue constructif entre la municipalité, l'équipe enseignante et les familles, afin d'accompagner au mieux les projets éducatifs et les besoins de l'établissement.

À travers cet engagement quotidien, la commune réaffirme sa volonté de placer l'éducation au coeur de ses priorités. Parce que l'avenir de Tanneron se construit aujourd'hui dans les salles de classe, la municipalité continuera d'accompagner l'école avec la même attention, la même bienveillance et le même esprit de coopération au service de tous les enfants.

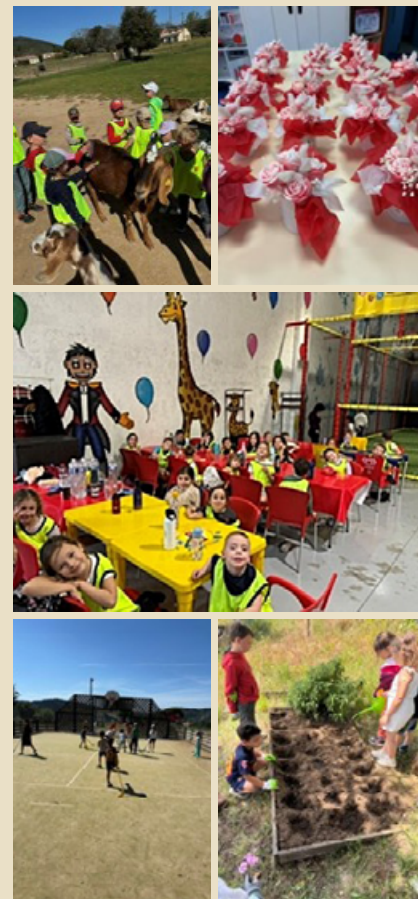
L'ACM

Un lieu pour nos enfants

L'**Accueil Collectif de Mineurs (ACM)** est un service essentiel pour les familles de Tanneron. Un espace d'apprentissage, de découverte, de partage et d'épanouissement pour les enfants de la commune.

Les équipes d'animation proposent des activités variées, ludiques, éducatives, culturelles, sportives et créatives qui favorisent le développement de l'autonomie, de la curiosité et du vivre-ensemble dans un environnement sécuriser pour leurs besoins.

Par leur investissement quotidien, les enfants bénéficient d'un accueil de qualité, propice à leur épanouissement et à leur développement.



La cantine scolaire

Bien plus qu'un lieu de restauration

Chaque jour, la **cantine scolaire** accueille les élèves dans un cadre convivial, où qualité, équilibre alimentaire et plaisir de manger sont au coeur des préoccupations.

Les repas sont préparés sur place, permettant ainsi de privilégier une cuisine dans le respect des normes sanitaires en vigueur et de permettre une plus grande réactivité dans l'élaboration des menus pour les enfants.

Un repas à thème est proposé chaque mois. Ces moments conviviaux permettent aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs, d'autres cultures culinaires et de partager un moment festif avec leurs camarades.



L'équipe applique rigoureusement un **Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)**, garantissant le respect des règles d'hygiène, de sécurité alimentaire et de traçabilité.

À l'écoute des jeunes convives, la **cantine scolaire** tient également compte, dans la mesure du possible, des plats et menus appréciés par les enfants.

Au-delà de sa mission de restauration, elle participe à l'éducation au goût, à l'apprentissage de l'équilibre alimentaire et au développement du vivre-ensemble.

LES SERVICES MUNICIPAUX

La Police Municipale

Bien plus que la verbalisation

La sécurité constitue naturellement une autre mission majeure. Les agents assurent une présence rassurante lors des manifestations associatives, culturelles et festives qui rythment la vie du village. Leur action permet de garantir le bon déroulement des événements, dans un climat serein et convivial.

La **police municipale** est également présente aux abords des écoles. Cette mission quotidienne contribue à protéger les plus jeunes tout en facilitant la circulation et en rassurant les familles autour de l'école.

Face aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), indispensables pour prévenir les risques d'incendie dans notre commune, fortement exposée, les agents privilégient d'abord la sensibilisation, l'information, le dialogue et l'accompagnement des administrés pour la préservation du patrimoine naturel qui fait la renommée de Tanneron.

Mais au-delà de ces missions visibles, les agents de la **police municipale** sont souvent les premiers interlocuteurs des habitants confrontés à une difficulté, un questionnement ou un conflit de voisinage. Ils sont des acteurs de proximité et contribuent au maintien du lien social au sein de la commune.

Le CCAS

Un nouvel outil au service de la solidarité

Lors du Conseil municipal du 07 avril 2026, la Commune de Tanneron a créé son **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS), conformément à la réglementation en vigueur. Le premier Conseil d'administration s'est tenu le 26 mai 2026.

Parce que la solidarité et l'entraide font partie des valeurs essentielles de notre village, le **CCAS** a pour vocation d'être à l'écoute des habitants et de les accompagner dans les moments où ils en ont besoin.

Le **CCAS** peut intervenir auprès des personnes âgées, des familles, des personnes isolées ou des personnes rencontrant des difficultés ponctuelles. Il informe, oriente et soutient les administrés dans leurs démarches, tout en développant des actions adaptées aux besoins de la population locale.

Composé d'élus et de membres engagés dans la vie de la commune. Le Conseil d'administration du **CCAS** travaillera dans un esprit de proximité, de bienveillance et de discrétion.

Avec la création de ce nouvel outil de solidarité, Tanneron renforce son engagement en faveur du lien social et du bien-vivre ensemble, afin que chacun puisse trouver écoute, soutien et accompagnement au cœur de notre commune.

ORDINATEUR
à votre disposition

À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE
POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE !

MAIRIE

Accédez aux services en ligne :

- CAF, Impôts, Ameli, etc.
- Pré-demandes de CNI & Passeport
- Autres démarches administratives

EN CAS DE DIFFICULTÉ,
UNE AIDE VOUS SERA APPORTÉE

Nous sommes là pour vous aider !

POUR LES + DE 65 ANS !

Proposé par le **CCAS**

DÉJEUNEZ
À LA CANTINE SCOLAIRE !

LE MIDI AU TARIF DE 7 €

Du lundi au vendredi
À PARTIR DE 12H30

Un Moment Convivial !

Un Repas Équilibré

Du Lundi au Vendredi

POUR LES SENIORS DE PLUS DE 65 ANS

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

Mme FELIX tél. : 04 93 60 68 13
email : missions@communedetanneron.fr

COMMUNE DE **Tanneron**

Un service de proximité pour vous !

NAVETTE COURSES GRATUITE !

POUR LES SENIORS DE 65 ANS ET PLUS & LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

TOUS LES JEUDIS MATIN

Service gratuit pour vos courses

Mini-bus 9 places confortable avec chauffeur

Déplacements vers les commerces et services de proximité

POUR VOUS OFFRI :

- Confort et sécurité
- Proche de vous
- Confiabilité et échanges
- Un service humain et bienveillant

FAITES VOS COURSES EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

INSCRIPTION EN MAIRIE 04 93 60 68 13 OU PAR E-MAIL À missions@communedetanneron.fr

Ensemble, restons connectés, restons solidaires !

PROTÉGEONS NOS AÎNÉS ET LES PERSONNES vulnérables !

PLAN CANICULE

Le CCAS de votre commune est à vos côtés tout l'été.

VOUS ÊTES CONCERNÉ(E) ?

- Vous avez 65 ans et plus (ou plus de 60 ans et reconnu(e) inapte au travail)
- Vous êtes en situation de handicap
- Vous vivez seul(e) ou vous êtes isolé(e)
- Vous êtes en situation de fragilité

Un simple appel peut faire toute la différence

PENSEZ À VOUS INSCRIRE ! ou à inscrire un proche (avec son accord) !

Remplissez le formulaire disponible en mairie ou sur notre site internet.

Déposez votre demande à l'accueil de la mairie ou au CCAS.

Vos données sont strictement confidentielles et utilisées uniquement en cas de plan d'alerte canicule.

COMMENT S'INSCRIRE ?

N'attendons pas LES FORTES CHALEURS, INSCRIVONS-NOUS DÈS AUJOURD'HUI !

PLUS D'INFO : 0493606813 missions@communedetanneron.fr

CCAS DE LA COMMUNE DE TANNERON

SOLIDARITÉ, PROXIMITÉ, ÉCOUTE

• **L'Analyse des Besoins Sociaux : votre avis compte**

L'Analyse des Besoins Sociaux est une obligation réglementaire du code de l'action sociale et des familles imposée aux CCAS : elle permet un diagnostic sociodémographique.

À Tanneron, nous partageons tous un même attachement à notre village, à son cadre de vie et à son esprit de solidarité. Pour continuer à faire vivre notre commune, la municipalité souhaite proposer une **Analyse des Besoins Sociaux** (ABS), qui permettra de mieux connaître les besoins et les attentes des habitants, adapter ses services, développer de nouveaux projets et renforcer les actions qui contribuent au bien-être de tous.

Comment vivez-vous votre quotidien dans notre commune ? Quels sont les services qui vous semblent importants ? Quels sont les besoins des familles, des jeunes, des seniors ou des personnes isolées ?

Pourquoi votre participation est essentielle ?

Le questionnaire, joint dans ce magazine, est simple, anonyme et rapide à compléter. Pourtant, les informations recueillies auront une réelle utilité pour les années à venir.

Personne ne connaît mieux Tanneron que ses habitants. Que vous habitiez ici depuis toujours, ou que vous soyez arrivé récemment, votre contribution est importante. Votre expérience, vos idées, vos attentes et même vos préoccupations sont précieuses. C'est grâce à vos réponses que nous pourrions disposer d'une vision fidèle de la vie dans notre commune et orienter les actions futures au plus près des besoins réels.

Chaque questionnaire rempli représente une voix qui compte. Participer, c'est prendre part à une réflexion collective sur l'avenir de notre village.

• **La navette courses gratuite**

Le CCAS propose un nouveau service : la possibilité de réserver gratuitement une navette qui vient vous récupérer à domicile. L'administré doit contacter la Mairie pour vérifier sa situation et programmer la course.

Afin de déterminer si ce service répond à un besoin pour notre territoire, un sondage est joint dans ce magazine.

• **Registre canicule / grand-froid**

Inscription gratuite et confidentielle.
Merci de vous rapprocher du service CCAS de la Mairie.

Le questionnaire et sondage joints à ce magazine peuvent être transmis à la mairie par courrier ou par mail adressé à : missions@communedetanneron.fr

LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services techniques

Un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de notre commune

Les agents des **services techniques municipaux** assurent l'entretien des 22 kilomètres de routes communales, veillent au bon état des bâtiments municipaux, de l'école, entretiennent les espaces publics. Ils participent à la réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) des routes communales, indispensables à la prévention des incendies.

Ils sont également chargés de l'entretien du parc de véhicules communaux, de la pose et de la maintenance de la signalisation routière, de l'installation des caméras, surveillance de la faune et des dispositifs de sécurisation.

Ces agents sont également présents pour les imprévus et pour les situations urgentes.

Leur implication est également précieuse lors des manifestations communales. Installation des infrastructures, transport et mise à disposition du matériel : leur travail permet aux associations et à la commune d'organiser des événements conviviaux dans les meilleures conditions.

Ils assurent des astreintes les week-ends afin de garantir la continuité du service public.

• Débroussaillage et élagage

Les services techniques ont assuré le débroussaillage et l'élagage de nos routes communales, quartier après quartier.

Notre voirie est dangereuse : nos employés doivent manœuvrer en toute sécurité. Le terrain, rude, peut occasionner de la casse de matériel.



Les services techniques municipaux interviennent également en cas d'urgence, lors d'éboulements ou de chutes d'arbres par exemple, procédant au plus vite à la coupe et à l'évacuation.



• Nettoyage

Les services techniques municipaux gèrent aussi le nettoyage du village, notamment avant des événements.



• Containers

Suite à un éboulement, les services techniques ont notamment procédé à la réfection du talus sous les WC publics, afin de permettre un meilleur accès aux containers.



L'ACCÈS AUX SOINS

L'**accès aux soins** constitue aujourd'hui une préoccupation majeure pour de nombreux habitants de notre territoire. Consciente des difficultés rencontrées par certains administrés pour bénéficier de soins d'infirmiers à domicile ou de suivis médicaux et paramédicaux, l'équipe municipale poursuit activement ses démarches auprès des autorités compétentes afin d'améliorer l'offre de soins sur la commune.

Depuis plusieurs mois, le Maire et son équipe ont engagé des échanges avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les services de l'Etat pour faire reconnaître nos besoins spécifiques.

En effet, la Commune de Tanneron est rattachée au secteur de soins de Roquebrune sur Argens, considéré par les autorités comme un secteur suffisamment doté en professionnels de santé. Cette classification ne permet donc pas, à ce jour, la création d'un poste d'infirmier libérale sur notre commune.

Face à ce constat, la municipalité reste pleinement mobilisée sur ce dossier et poursuit ses interventions auprès de l'ARS et de la Préfecture afin d'obtenir une adaptation à ce dispositif et de permettre d'accueillir un professionnel exerçant pour proposer une offre de soin sur notre territoire.

LA SOLIDARITÉ

La commune se mobilise aux côtés des sinistrés : lors de l'incendie qui a touché et affecté plusieurs familles tanneronaises, la municipalité s'est immédiatement mobilisée afin d'apporter une aide aux personnes sinistrées. Grâce aux actions coordonnées, le Maire, les élus municipaux et les services communaux ont pu proposer un logement d'urgence à ces familles au Château de la Verrerie, les accompagner dans leurs démarches administratives et les orienter vers les dispositifs d'aide existants pour gérer les besoins les plus urgents.

Dans ces moments difficiles, La Mairie est présente à vos côtés comme **relais de solidarité et d'accompagnement** afin de vous aider à retrouver des conditions de vie normales.

La municipalité tient à remercier l'ensemble des acteurs mobilisés lors de cet événement : les services de secours, les agents communaux, les partenaires institutionnels ainsi que toutes les personnes qui ont manifesté leur solidarité envers les familles touchées.

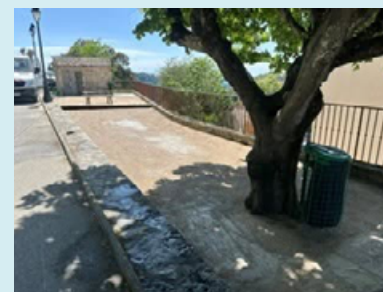
Cagnotto pour Jocelyne et Michel DEMENGE
Léa et Camille PINEAU-VALLIN

**TANNERON solidarité pour
les sinistrés - INCENDIE du 14 05**



• Jeu de boules

Les services techniques ont procédé à la réfection du jeu de boules.



• Caniveau

Les services techniques ont procédé à la réfection du caniveau de Belluny.



L'ACTU ET LES FESTIVITÉS

Cérémonie des Voeux
07 janvier 2026

Monsieur le Maire a organisé ses premiers voeux à la salle polyvalente.

Fête du Mimosa
25 janvier 2026

L'emblématique Fête du Mimosa s'est déroulée sous un soleil radieux !



L'ordre du mérite agricole a été remis par l'époux de Madame la Sénatrice du Var, **Françoise DUMONT**, à **Michel LOVERA**, pour son engagement, son travail et ses résultats obtenus au sein du syndicat agricole. **Rémi AUGIER** et **Benoît AUGIER** ont également reçu cet ordre du mérite agricole, attribué par Madame la Sous-Préfète du Var **Myriam GARCIA**, pour honorer leur travail de père en fils dans l'entreprise, qui fête ses 100 ans cette année !

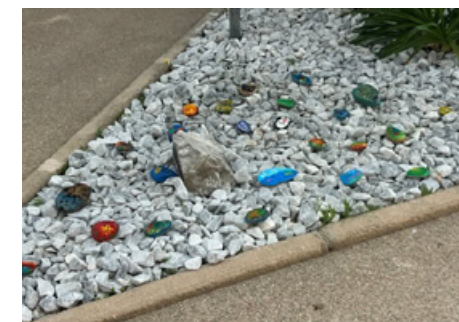
Grande chasse au œufs
05 avril 2026

Avec le partenariat d'Intermarché La Roquette, qui a offert les oeufs et autres friandises, une chasse aux œufs a été organisée au village et ses alentours pour le jeune public, venu nombreux.



Peins ton galet

Le projet « Peins ton galet avec ton prénom » est apprécié par nos jeunes. Vous pouvez découvrir les créations, qui sont déposées devant la mairie.



L'ACTU ET LES FESTIVITÉS

Commémoration

8 mai 2026

Nous avons commémoré le 81^{ème} anniversaire marquant la fin de la seconde guerre mondiale. Ce devoir de mémoire reste indispensable pour se rappeler que la paix n'est jamais acquise. Nous remercions de leur présence les enfants de l'école de Tanneron, qui ont chanté fièrement la Marseillaise, les sapeurs-pompiers de Tanneron, la gendarmerie de Fayence, nos élus, nos employés municipaux, la Police Municipale de Tanneron, ainsi que tous les Tanneronnais.



Fête patronale de la Saint-Antoine

14 juin 2026

Chaque année, notre village rend hommage à Saint-Antoine à travers une procession solennelle qui rassemble petits et grands. Cette fête, moment fort de partage et de convivialité, a été rythmée par une programmation riche en animations. Après la messe traditionnelle, les interventions des bravadeurs, des danses provençales, les jongleries, l'ouverture du marché artisanal et des jeux pour enfants, la grande tablée s'est animée pour déguster l'aioli géant dans une ambiance musicale et dansante.

Cette année encore, cette célébration a été l'occasion de perpétuer une tradition, de renforcer des liens intergénérationnels et de découvrir la richesse culturelle de notre village.

Merci à toutes et tous pour votre implication et votre présence. Et merci également à nos représentants du département, Mme Martine ARENAS et Mr Nicolas MARTEL, venus partager avec nous ces moments.



Première Rencontre Théâtrale

Du 3 au 5 juillet 2026

Durant ces 3 jours, vous avez été nombreux à partager l'aventure !

Organisée par Lou Rideou, cette rencontre s'est organisée autour d'un programme de 7 représentations théâtrales en entrée libre, à la salle polyvalente.

Un grand merci aux artistes, aux bénévoles et aux spectateurs, qui ont fait de cette première édition une réussite totale. Rendez-vous en 2027 pour d'autres rencontres théâtrales !



Fête de la Saint-Cassien

19 juillet 2026

La traditionnelle Fête de la Saint-Cassien a malheureusement dû être annulée cette année (risque incendie).

Nouveau marché local

27 juillet 2026

Le premier marché local bimensuel s'est installé sur la place de la Mairie modestement, avec ses 3 premiers exposants. Il grandit depuis doucement, mais sûrement, au fil des rendez-vous, les 2^{ème} et 4^{ème} samedis de chaque mois. Nous comptons sur vous pour venir le découvrir et en faire un nouveau rendez-vous du village !



L'ACTU ET LES FESTIVITÉS

Cérémonie hommage 31 juillet 2026

Comme chaque année, un hommage a été rendu aux cinq sapeurs-pompiers disparus lors du tragique incendie du 31 juillet 1985 à Tanneron, en présence des sapeurs-pompiers de Tanneron, du CCFF de Tanneron, des sapeurs-pompiers du Var, du SDIS, de Mme Martine Arenas, Vice Présidente du conseil départemental du Var, de Mme Elisabeth Mariotini, maire du Luc-en-Provence, et des Tanneronnais.

En raison des conditions météorologiques exceptionnelles et du risque incendie très sévère, la cérémonie s'est tenue cette année sur la Place Blanche. À son issue, les diverses autorités se sont rendues en comité restreint sur les lieux du drame, afin de déposer les gerbes au pied de la stèle Pétrus.



Félicitations aux lauréats 3 août 2026

Mr le Maire et Mme la première Adjointe ont eu le plaisir de récompenser les élèves de Tanneron ayant obtenu une mention au Baccalauréat, au Brevet des Collèges et au CAP. Des bons cadeaux Cultura, d'une valeur de 50€ à 100€, leur ont été offerts pour les encourager pour la poursuite de leurs études. Ils ont également été remis aux récipiendaires qui n'ont pas pu être présents. Encore bravo à tous !



Ciné plein air 11 août 2026

Dans une ambiance estivale et chaleureuse, petits et grands se sont retrouvés dès la nuit tombée au centre du village pour la projection du film « Le robot sauvage » en plein air, face à cet immense et impressionnant écran gonflable. Soirée conviviale, dans la joie et la bonne humeur. À l'année prochaine !



Tournois de pétanque Juillet/août 2026

Malgré une chaleur intense, les participants, nombreux et motivés, ont répondu présents pour partager ce moment de convivialité et estivale. Tirées au sort, les équipes de tous âges se sont affrontées dans une atmosphère détendue, un esprit sportif et compétitif. Entre chaque partie, les joueurs profitaient de la buvette et se restauraient en famille dans cette ambiance festive et détendue.



La soirée s'est clôturée par la remise des lots sous les applaudissements des joueurs et des spectateurs. Une belle tradition sportive à renouveler l'an prochain !

Les Voix Départementales 19 août 2026

Nous avons pu assister au spectacle de la troupe de Aurelien Lehman. Nous remercions Nicolas Martel, Conseiller départemental, ainsi que le Conseil Départemental du Var, pour avoir permis aux Tanneronnais d'accéder à ce beau moment de culture sur la place du village.



Fête de la Libération 22 août 2026

Le village a célébré la Fête de la Libération avec émotion et fierté.

L'après midi a débuté par une exposition de véhicules militaires et la venue d'intervenants en tenues d'époque, plongeant seniors et jeunesse dans l'histoire de notre pays.

Puis, Monsieur le Maire, lors de son discours, a rappelé les sacrifices de la guerre et ses risques, suivi d'un hommage aux morts pour la France en présence des pompiers bénévoles du village. La cérémonie s'est terminée par un dépôt de gerbe et la Marseillaise, pour honorer ceux qui ont lutté et oeuvré pour notre liberté.

La soirée s'est poursuivie dans la joie avec un pistou géant, dans une ambiance inspirée des « Gipsy Kings », avec des chanteurs et danseuses vêtues de jolies robes colorées.



Le relais a été pris, pour lancer la soirée dansante, par un Madison endiablé qui connaît toujours un franc succès et rassemble toutes les générations !



Un réel moment de joie partagée et une belle manière de rendre hommage au passé, tout en célébrant l'esprit de convivialité du village. Rendez-nous l'an prochain pour revivre ces moments forts et célébrer ensemble ces valeurs qui nous unissent !

var-matin
MARDI 9 DÉCEMBRE 2025

TANNERON

La boulangerie communale a changé de propriétaire.

Du nouveau à la boulangerie



Alicia et Grégory. PHOTO L. R.

DEPUIS UNE SEMAINE, c'est Grégory Gastaud, Tanneronnais de 38 ans, qui est au pétrin et sa compagne Alicia Madec s'occupe de la vente. Le couple organisait ce samedi une opération commerciale et une inauguration officielle pour se faire connaître des Tanneronnais qui avaient malheureusement peu à peu déserté cette boulangerie-épicerie, la seule du village. Renommée C & H, en l'honneur de ses grands-parents Claude et Hortense, Grégory compte bien faire revivre cette boulangerie. Boulanger de formation, il avait notamment fait son apprentissage chez Eric Piasco, son oncle, ancien boulanger de Tanneron, lui aussi, mais qui ne vendait que sur les marchés. Horticulteur depuis quelques années, Grégory a saisi l'opportunité de revenir à ses premières amours lorsque le fonds de commerce a été mis en vente.

L. R.



Fils de maraîchers de la Roquette-sur-Siagne, dans les Alpes-Maritimes voisines, Michel Lovera savait conduire un tracteur avant d'avoir dix ans. "J'ai toujours mis les mains à la pâte, surtout qu'en maraîchage, le gros du travail se fait l'été. Du coup j'y passais mes vacances", se souvient-il. Devenu adulte, il prévoit donc de reprendre l'exploitation familiale avec son frère. Mais la concurrence des produits italiens à bas prix met l'activité à mal. Tant et si bien qu'en 1996, le maraîcher décide qu'il ne peut plus continuer à travailler 16 heures par jour pour, péniblement, couvrir les coûts de production. C'est alors qu'il rejoint l'exploitation de sa belle-famille, à Tanneron. "Le père de mon épouse était mimosiste et cherchait du personnel. C'est comme ça que j'ai commencé", raconte Michel Lovera. S'il connaissait la culture emblématique du massif du Tanneron, le travail de production a été une vraie découverte. "C'est tout un savoir-faire à acquérir, en particulier sur les techniques de taille, essentielles pour avoir de la belle marchandise chaque année", souligne le producteur. Très vite après ses débuts, l'entreprise – initialement dédiée au mimosa – s'oriente sur l'eucalyptus. "Avec la diversité de

fleurs qui arrivait du monde entier toute l'année, les ventes de mimosa – produit assez fragile – ont dégringolé", explique Michel Lovera, qui finit par reprendre une partie de l'exploitation, entre 1999 et 2000. Avec sa femme, Fabienne, ils démarrent avec un peu plus de cinq hectares et en comptent aujourd'hui une quinzaine consacrée à l'eucalyptus.

Un savoir-faire exigeant

Ils en cultivent les principales variétés, dont le cinerea, connu pour sa couleur naturellement bleutée. Bien entretenue, une plantation peut durer plus de 50 ans. Michel Lovera soigne tout particulièrement la taille, qui permet de préparer chaque année la prochaine récolte. De plus en plus, les bois de taille sont broyés sur place pour constituer de la matière organique, qui participe au maintien de la terre sur des pentes plutôt sablonneuses. Les résidus peuvent aussi être brûlés sur les parcelles. À partir de la 2^e année, le producteur apporte en complément, une fois l'an, un amendement adapté aux besoins.

Étalée entre septembre et avril, la récolte se fait à la main sur les terrains escarpés du massif. Six saisonniers sont employés huit mois durant par



Récolte, tri et calibrage sont faits manuellement.

PORTRAIT

Vendredi 16 janvier 2026

EN PAYS VAROIS

Sur le territoire singulier de Tanneron, Michel Lovera est un ambassadeur passionné de la filière feuillage. Mimosiste reconverti dans l'eucalyptus, il défend une profession au savoir-faire unique, porteuse de l'économie locale et d'un patrimoine connu à travers le monde, qui illumine la région au cœur de l'hiver.

TANNERON

Terre et voix du mimosa et de l'eucalyptus



Une fois conditionné, l'eucalyptus, produit par Michel Lovera, est expédié vers la Hollande.

Michel et Fabienne Lovera. Les tiges sont coupées au sécateur ou au couteau, rassemblées en ballots de 25 à 30 kg, puis chargées à dos d'homme jusqu'au véhicule qui les transporte à l'atelier des Lovera. Là, toujours manuellement, l'eucalyptus est trié et calibré en 45 ou 60 cm. Seule opération mécanique, l'attache des bouquets de dix tiges est faite par machine. Ils sont ensuite conditionnés, également par dix. Une chambre froide permet de conserver le produit dans des conditions optimales, avant expédition vers la Hollande. Une partie de la production des Lovera part vers la bouletterie, une autre chez un grossiste en feuillage décoratif et le reste est vendu au cadran.

En parallèle, pour se diversifier, l'agriculteur, passionné d'agrumes, développe actuellement une petite production de citrons et de mandarines, qu'il valorise localement.

Spécificités locales

La majorité des surfaces exploitées par les Lovera sont communales. À Tanneron, depuis la fin du XV^e siècle, une sentence arbitrale permet aux habitants d'exploiter des terrains communaux contre un loyer symbolique. Les terres sont attribuées par la commission communale des droits d'usage (CCDU) selon des règles bien établies, parmi lesquelles : vivre et voter à Tanneron, être affilié à la MSA, mais aussi être titulaire d'un diplôme agricole ou être descendant d'un exploitant ou d'un ayant droit, ou avoir déjà travaillé au moins deux ans dans la filière souhâtée. "Cela permet d'accompagner l'installation des jeunes qui ont l'avantage de ne pas avoir à supporter le coût du foncier, en leur évitant d'aller dans le mur", défend Michel Lovera, membre de la CCDU au titre de la profession.

Car l'agriculteur est aussi président du Syndicat local des exploitants agricoles et, depuis l'an dernier, élu à la Chambre d'agriculture du Var, au sein de laquelle il a à cœur de faire entendre la voix de sa filière et de son territoire. Parmi ses multiples parti-

cularités, celui-ci est classé à 90% en zone rouge pour le risque incendie. "Pour les jeunes qui doivent habiter la commune pour exploiter, comme pour loger les saisonniers ou faire de l'agritourisme, c'est extrêmement compliqué", pointe Michel Lovera. Pourtant, l'agriculture contribue activement à la protection incendie, en même temps qu'à l'économie et au rayonnement de tout un secteur. "Les terres sont attribuées au plus près des 22 hameaux de la commune pour faire des coupures", précise l'agriculteur. La question de l'eau devient aussi cruciale face aux sécheresses à répétition. "Nous sommes raccordés au réseau d'eau potable et la dernière taxe pour les usages agricoles a fait doubler les tarifs", dénonce Michel Lovera. D'autant que cette hausse s'ajoute à celle des fournitures agricoles et du transport.

Et puis, il y a les problématiques sanitaires qui se multiplient. Parmi elles, un acarien microscopique qui s'attaque aux pointes tendres des arbres, inquiète les producteurs. Accompagnés par la Fredon et par une coopérative agricole, les producteurs testent un acaricide pour lequel ils aimeraient pouvoir utiliser la pulvérisation par drone, sur les parcelles difficiles d'accès, où les tracteurs à chenille sont de mise. "Le drone faciliterait le travail et la sécurité des opérateurs", défend Michel Lovera, porte-voix d'un patrimoine singulier à défendre, que les curieux sont invités à découvrir le 25 janvier pour la fête du mimosa de Tanneron.

Gabrielle Lantes

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une route et une marque

La filière du mimosa varois est associée aux acteurs du tourisme dans le cadre de la "Route du mimosa", qui court sur 130 km entre Bormes et Grasse. Pour Michel Lovera, l'initiative est l'occasion de sensibiliser le public au respect des cultures, en l'invitant à aller à la rencontre des producteurs et à éviter la cueillette sauvage, susceptible d'abîmer les arbres. Il s'agit aussi de valoriser la filière, grâce à la marque collective "Tanneron, terre de mimosa", créée récemment par le Syndicat local des exploitants agricoles de Tanneron, pour garantir l'origine de la production jusque dans les produits dérivés.



TANNERON Dimanche, la compétition organisée par le Moto club de Tanneron a rencontré un beau succès et a attiré un nombre record de participants.

Reprise de la saison de trial dans les mimosas

PAR L. R. / SAINT-RAPHAEL@NICEMATIN.FR



Des pilotes qui maîtrisent l'équilibre. PHOTO L. R.

LA PREMIÈRE MANCHE du championnat de Ligue Provence de trial a été organisée ce dimanche par le Moto Club de Tanneron dirigé par Pierre Ramonda.

125 concurrents adultes et une quinzaine d'enfants

Il faut croire que les pilotes avaient hâte de ressortir leur moto du garage car c'est un nombre record d'engagés qui se sont présentés sur la ligne de départ. Ils étaient 125 ! Le Moto club de Tanneron leur avait aménagé 10 zones de compétition reliées

entre elles par 8 km d'interzone.

Il y avait également 5 zones pour le mini-trial : une quinzaine d'enfants ont participé à la compétition.

Au plus près du public, sur des zones exigeantes, les pilotes ont fait le show toute la journée et ont surtout pris beaucoup de plaisir à les entendre lors de la cérémonie de remise des prix.

Cette année, notamment en raison des élections municipales et d'un planning serré, il n'y aura pas eu de journée dédiée aux motos anciennes : elles ont

bataillé le dimanche, avec les modernes.

Les résultats par catégories

Voici les résultats des différentes catégories (classements du premier au troisième).

- **TR 1 :** Ivan Alzial, Thibault Martel, Denis Grinlet.
- **TR 2 :** Philippe Berlatier, Loïc Marcellino, Matéo Palleschi.
- **TR 2 + :** Benoît Alouche, Renaud Pouille, Ugo Palleschi.
- **TR 3 :** Philippe Mammone, Philippe Fabre, François Mauduit.
- **TR 3 + :** Kevin Bonelli, Patrick Couderc, Rémi Gobren.
- **TR 4 :** Brice Olivier, Daniel Denoux, Bernard Borghino.
- **TR 4 + :** Hervé Lambert, Alexis Perzinsky, Laurent Marty.
- **Espoir 2 :** Matéo Palleschi, Liam Rest, Maël Rosset.
- **Espoir 3 :** Marylou Stefanacci, Lerda.
- **Espoir 4 :** Fabio Storelli, Justin Baz Viale, Alexi Gardiol.
- **Vétérans :** Brice Olivier, Daniel Denoux, Pascal Vandekasteele.
- **Motos anciennes :** Bernard Borghino, Bernard Delchevalerie, Kevin Johnson.
- **Mini trial 1 :** Hugo Piselli, Matthieu Sanino, Elio Migone.
- **Mini trial 2 :** Oscar Ubaldi, Raphaël Dal Degan, Loan Uria Fulconis.
- **Mini trial 3 :** César Cossano, Louis Fabre, Ange Baillet.

var-matin
MARDI 3 FÉVRIER 2026

EN IMAGE

À Tanneron, trois agriculteurs deviennent chevaliers de l'ordre du mérite agricole



PHOTO DH

A L'OCCASION de la 31^e édition de la fête du mimosa de Tanneron, trois mimosistes du village ont été faits chevaliers de l'ordre du mérite agricole.

Dimanche dernier, en présence de Myriam Garcia, sous-préfète de Draguignan, Françoise Dumont, sénatrice du Var et de Bernard Filisetti de la chambre d'agriculture, Rémi Augier, son fils aîné Benoît Augier et Michel Lovera ont reçu cette distinction de l'ordre du mérite agricole symbolisant leur engagement durable au service de la terre et du patrimoine agricole. Cette médaille, surmontée « le poutou » par analogie avec son étoile émaillée de blanc et son ruban vert reste une distinction hautement respectée dans le monde agricole. Elle marque le soutien de l'Etat aux agriculteurs, dont le travail quotidien, exigeant et souvent discret, façonne nos paysages (surtout à Tanneron) et fait vivre les traditions locales. En honorant les mimosistes de Tanneron, c'est toute une filière, pilier de l'identité et de l'économie locale, qui a été reconnue et célébrée lors de cette fête emblématique du village.

L. R.

var-matin
MARDI 24 MARS 2026

EN IMAGES

Le maire de Tanneron Julien Augier et son équipe officiellement « installés »



PHOTO L. R.

LE PREMIER CONSEIL municipal de la nouvelle équipe élue dimanche dernier s'est tenu samedi matin. Le maire sortant, Julien Augier, 44 ans, a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité par son équipe. N'ayant eu aucune liste d'opposition présentée, l'élection des cinq adjoints au maire n'a souffert d'aucune contestation et ce sont sans surprise Béatrice Lana, Max Covili (excusé), Fabienne Lovera, Nicolas Colliomb (excusé) et Edwige Herbet qui ont été élus à l'unanimité. Après remise des écharpes tricolores au premier édile et à ses adjoints, le maire a remis à chaque membre de son conseil la médaille de la ville. Tous sont dorénavant prêts à se mettre au travail. Le prochain conseil municipal se tiendra le 7 avril et procédera notamment à la constitution des commissions.

L. R.

LE MIMOSA, L'OR JAUNE DU VAR



BENOÎT AUGIER est à la tête de l'exploitation familiale depuis 2017

Entre activité horticole et attractivité touristique, le mimosa s'impose comme un levier stratégique de développement économique du Var.

Après une production, l'an passé, dédicatoire sur le plan commercial pour les mimosistes varois, Benoît Augier a du mal à cacher sa joie : « Cela fait déjà trois mois que nous avons commencé la récolte. » En plus de cette floraison précoce, dès la mi-novembre, « il n'y a pas souffert de trop gros changements climatiques. Quantité et qualité sont donc au rendez-vous ! », se félicite l'exploitant basé à Tanneron, à la tête de l'exploitation familiale éponyme, qui fête cette année son centenaire.

Une force pour maîtriser la floraison du mimosa

Avec une équipe de douze salariés, parmi lesquels dix saisonniers, il est à pied d'œuvre pour une saison « qui s'étend généralement jusqu'en 20 mars environ ». Benoît Augier cultive deux variétés de mimosa : le Miradole que l'on voit fleurir jusqu'à fin janvier et le Gaulois dont la floraison commence en février, qui doit son nom à sa robustesse au froid notamment. Principal client à satisfaire : le marché aux fleurs d'Hyères, mais aussi celui de Hollande et, dans une moindre mesure, des fleuristes et particu-

liers qui peuvent directement passer commande sur le site du producteur. Une clientèle que l'exploitant sait pouvoir satisfaire grâce notamment à sa forcerie, l'une des dernières en activité dans le massif du Tanneron. Cette pièce chauffée dont on contrôle la température vient, comme son nom l'indique, forcer le mimosa récolté encore vert à fleurir. « Cela nous donne une longueur d'avance car nous gagnons trois semaines en début de saison, explique-t-il. Surtout, la forcerie nous permet de maîtriser la floraison et de répondre aux demandes de certains grossistes qui préfèrent le mimosa demi-fleur ou trois-quarts fleur. »

"Tanneron, terre de mimosas", une marque pour une future IGP

Le mimosa se vend entre 5 à 6 € le kilo, et peut parfois grimper jusqu'à 80 €. Si Benoît Augier cultive par ailleurs l'eucalyptus, le mimosa représente 50 % de son chiffre d'affaires. Lequel est, dit-il, de plus en plus mis à mal par une concurrence italienne qui lui qualifie de « déloyale » : « Ils n'hésitent pas à acheter d'énormes quantités de mimosa tanneronnais pour le mélanger à leur production et revendre le tout comme du 100 % Tanneron sur les marchés, et ce à un moindre prix. » Alors pour protéger l'or jaune varois et contrer ces comportements, Michel Lovera, le président du Syndicat des exploitants agricoles de Tanneron, a eu l'idée de créer la marque "Tanneron, terre de mimosas".

Dévolue à l'occasion du lancement de la saison 2026 de l'itinéraire touristique "La Route du mimosa", elle pourrait prochainement prendre la forme d'une Indication géographique protégée (IGP). Une potentielle future certification perçue par Hervé Roux, le président de La Route du mimosa, comme « un vecteur d'attractivité supplémentaire à l'instar de la route des Vins de Provence ».



La saison 2026 de "La Route du mimosa" a été lancée par Alexandra Borchio Fortini, présidente de Côte d'Azur France et Guillaume Decard, président de Var Tourisme.

« Le mimosa : « Une stratégie de désaisonnalisation touristique »

Au-delà de sa production et des revenus qu'elle génère, « cette filière agricole vivante à forte valeur ajoutée incarne parfaitement notre stratégie de désaisonnalisation touristique », souligne Guillaume Decard, le président de Var Tourisme. En 2025, un des corso organisé dans le cadre de Mimosalia à Bormes-Les Mimosas a attiré 27 000 visiteurs, quand la braderie du mimosa de Saint-Raphaël en a réuni 44 000. Des fréquentations respectivement 30 % et 80 % plus élevées que la normale, qui illustrent l'impact significatif de La Route du mimosa.

La Route du mimosa au Salon de l'agriculture 2026

Parce que le département voisin des Alpes-Maritimes partage cette même stratégie de désaisonnalisation et qu'il est aussi traversé par La Route du mimosa sur trois communes (Mandelieu-La Napoule, Grasse et Pégomas) Var Tourisme et Côte d'Azur France ont intégré la gouvernance de l'association afin d'accompagner la montée en puissance de l'itinéraire touristique. Il fera l'objet d'une première opération promotionnelle interdépartementale à l'occasion du Salon de l'agriculture, le 23 février prochain.



Magali Rhaner

Le logo de la marque "Tanneron, terre de mimosas".

LE MIMOSA AU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DU SALON DE L'AGRICULTURE 2027 ?

Michel Lovera est en train de créer, avec la Chambre d'agriculture du Var, une filière spéciale pour pouvoir « faire concourir cette filière orpheline qui ne relève pas de la filière alimentaire » au Concours général du Salon de l'agriculture l'an prochain. Il va tester le futur concours localement à l'occasion de la Fête du mimosa de Tanneron, le 25 janvier, avec un jury composé du public, de mimosistes à la retraite et de fleuristes, calqué « sur le modèle de celui qui officierait au salon en 2027, si la démarche aboutit », précise-t-il.

LE VAR INFORMATION N° 5198

LES ASSOCIATIONS

Une richesse essentielle pour le village

Par leur engagement quotidien, leurs initiatives et le dévouement de leurs bénévoles, elles contribuent à faire vivre notre village, à renforcer le lien social et à proposer des activités variées qui profitent à tous les habitants, quel que soit leur âge.

Qu'elles oeuvrent dans les domaines culturel, sportif, social, patrimonial ou environnemental, les associations participent activement au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire. Elles créent des moments de partage, favorisent les rencontres et contribuent à préserver l'esprit de convivialité qui caractérise notre commune.

Conscient de cette valeur ajoutée et du rôle fondamental qu'elles jouent au service de l'intérêt général, Monsieur le Maire et le Conseil municipal ont fait le choix d'augmenter les subventions qui leur sont attribuées. Cette décision témoigne de la volonté de la municipalité d'accompagner et de soutenir les projets associatifs afin qu'ils puissent développer davantage d'actions, proposer de nouvelles initiatives et répondre toujours mieux aux attentes des habitants.

En renforçant ce soutien financier, la commune affirme sa confiance envers le tissu associatif local et son souhait de voir émerger des projets toujours plus nombreux et ambitieux au bénéfice de l'ensemble des habitants.



Tanneron en Fête Le moteur des festivités

Tout au long de l'année, l'association **Tanneron en Fête** joue un rôle essentiel dans l'animation de notre village. Grâce à l'engagement sans faille de ses bénévoles, elle contribue à faire vivre Tanneron au rythme de manifestations conviviales et fédératrices qui rassemblent habitants et visiteurs.

Qu'il s'agisse des fêtes traditionnelles, des repas festifs, des animations estivales, des marchés, des célébrations de fin d'année ou encore des événements destinés aux familles, Tanneron en Fête est présente à chaque rendez-vous important de la vie communale. Son dynamisme, son sens de l'organisation et sa capacité à mobiliser de nombreux bénévoles permettent de proposer des manifestations de qualité qui participent pleinement à l'attractivité et à la convivialité de notre village.

Les membres de l'association donnent généreusement de leur temps et de leur énergie afin que chaque manifestation soit une réussite.



La municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles de Tanneron en Fête pour leur dévouement, leur enthousiasme et leur implication constante.

Grâce à leur travail et à leur passion, les festivités de la commune rencontrent un succès toujours renouvelé et offrent à tous des moments de rencontre, de joie et de convivialité.

Tanneron en Fête est bien plus qu'une association d'animation : elle est l'un des piliers de la vie locale et participe activement au rayonnement de notre village.



Le Club Or et Argent Un acteur précieux du lien social

Le **Club Or et Argent** occupe une place marquante dans la vie associative de Tanneron. Véritable lieu de rencontre, de partage et de convivialité, il permet à nos aînés de se retrouver régulièrement dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Tout au long de l'année, l'association propose de nombreuses activités favorisant les échanges et le maintien du lien social. Les après-midis de jeux de cartes, très appréciés des adhérents, sont autant d'occasions de partager des moments agréables entre amis. Ces rendez-vous réguliers permettent de rompre l'isolement, de créer de nouvelles amitiés et de préserver une vie sociale active.

Le Club Or et Argent organise également des sorties, des excursions et diverses animations qui offrent à ses membres l'opportunité de découvrir de nouveaux horizons, de partager des expériences enrichissantes et de profiter pleinement de moments de détente. Ces initiatives contribuent au bien-être des participants et participent à la qualité de vie de nos seniors.

Grâce à l'investissement de ses membres, l'association joue un rôle essentiel auprès des personnes âgées de la commune. Elle favorise l'entraide, la solidarité et le maintien d'une dynamique collective indispensable au bien-vivre ensemble.

La municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des responsables et adhérents du Club Or et Argent pour leur engagement au service de nos aînés.

Par leurs actions et leur dévouement, ils contribuent à faire de Tanneron une commune attentive à toutes les générations et où chacun trouve sa place.

SCC l'Alude Un acteur engagé au service du village

La **Société Communale de Chasse l'Alude** occupe une place importante dans la vie de notre commune. Au-delà de la pratique de la chasse, elle assure des missions essentielles qui contribuent à l'équilibre de notre environnement et à la préservation de notre territoire.

Par son action en faveur de la régulation des espèces, l'association participe activement à la gestion de la faune sauvage. Cette mission est indispensable pour maintenir les équilibres naturels, limiter les dégâts causés aux cultures et aux espaces naturels,

et favoriser une cohabitation harmonieuse entre les activités humaines et la biodiversité locale.

Les chasseurs jouent également un rôle précieux dans l'entretien des pistes et des chemins communaux. Tout au long de l'année, ils consacrent de nombreuses heures à débroussailler, dégager et maintenir accessibles des voies essentielles pour les habitants, les promeneurs, les services de secours et les dispositifs de lutte contre les incendies.

Leur parfaite connaissance du massif de Tanneron constitue un atout majeur pour notre commune.

Présents sur le terrain en toutes saisons, ils contribuent à la surveillance et à la préservation de nos espaces naturels tout en participant à la valorisation de notre patrimoine environnemental.

La municipalité tient à remercier l'ensemble des membres pour leur engagement, leur disponibilité et le travail accompli au service de l'intérêt général.

Leur investissement bénévole témoigne de leur attachement à notre territoire et de leur volonté de contribuer activement à la vie de la commune.

Par leurs actions quotidiennes, les chasseurs de l'Alude démontrent que leur association est bien plus qu'une structure dédiée à la chasse : elle est un partenaire essentiel de la commune dans la gestion, l'entretien et la protection de notre environnement.



LES ASSOCIATIONS

Le Club Omnisport de Tanneron

L'association qui maintient les Tanneronnais en forme !

Le **Club Omnisports de Tanneron** a organisé sa fête annuelle le 20 juin dernier au château de la Verrerie, pour clore en beauté une année sportive et culturelle.

Dans un esprit festif, une dizaine de sections, sur les 22 existantes, ont présenté au public le travail des élèves. Que ce soit en guitare, piano, cirque, judo, école de la colline d'or, GRS ou kangoo jump, les prestations se sont enchaînées sur scène tout l'après-midi, pour terminer en apothéose avec le spectacle de danse, qui avait déjà été présenté dans la salle « Léonard de Vinci » de Mandelieu le 13 juin 2026. Le COT est fier d'avoir pu présenter cette année un tel gala, digne des grandes écoles de danse de la région.

Dans la soirée, ce ne sont pas moins de 115 personnes qui ont partagé le repas du COT, dans une ambiance conviviale, détendue et familiale. Cet esprit « famille » auquel est attaché notre association se perçoit dans nos adhésions, puisque le C.O.T. rassemble 156 familles, qu'elles soient de Tanneron ou non. Le bureau, ainsi que les fidèles bénévoles qui gravitent autour, et sans lesquels cette journée n'aurait pas pu être organisée, sont une véritable famille.

Nous poursuivrons cette aventure à la rentrée, avec une reprise des cours le 7 septembre 2026.

Auparavant, vous pourrez vous réinscrire ou vous inscrire et venir découvrir nos activités le samedi 5 septembre 2026, au forum des associations.

► Vous avez également toutes les informations nécessaires sur le site : www.cotanneron83.com.

*Sportivement,
Alexandra Augier, Présidente du C.O.T.*



Les Chats Libres de Tanneron

Depuis le début de l'année, l'association a pris en charge 10 chats, qui ont pu être stérilisés afin de limiter la prolifération et améliorer leur condition de vie. Parmi eux, 6 chattes dont 2 gestantes, ont été prises en charge à temps. Malgré tous nos efforts, nous avons également dû accompagner 4 chats jusqu'à l'euthanasie pour leur éviter davantage de souffrance.

Nous avons aussi retrouvé 4 chats pucés identifiés, permettant ainsi leur retour auprès de leurs familles.

Il est essentiel de faire stériliser et identifier ses animaux afin de lutter contre la prolifération féline, éviter des naissances non désirées.

Aujourd'hui, l'association a plus que jamais besoin de bénévoles pour continuer ses actions, chaque aide, même petite, compte énormément pour eux.

Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent.

Ne fermez pas les yeux sur la misère animale.

**SI LES CHATS
POUVAIENT
PARLER**

ILS VOUS DIRAIENT QU'ILS SONT
ENCORE 1 SUR 2 À NE PAS ÊTRE
IDENTIFIÉS ET ENREGISTRÉS
AUPRÈS DU FICHIER NATIONAL
1-CAD, 1 SUR 2 À RISQUER
DE NE JAMAIS ÊTRE RETROUVÉS
S'ILS SONT PERDUS.

Le CCFF de Tanneron et son Amicale

Des sentinelles au service de nos massifs

Au cœur du plus vaste massif de mimosas d'Europe, la protection de notre environnement est une responsabilité collective. À Tanneron, cette mission essentielle repose en grande partie sur l'engagement exemplaire des bénévoles du **Comité Communal Feux de Forêt** (CCFF) et de son Amicale.

Tout au long de l'année, les bénévoles du CCFF veillent sur nos collines, nos forêts et nos espaces naturels. Leur rôle est primordial dans la prévention des incendies, véritable enjeu pour notre commune située au sein d'un territoire particulièrement sensible aux feux de forêt. En période estivale, ils assurent des patrouilles de surveillance, signalent rapidement tout départ de feu ou comportement à risque et participent à l'information du public sur les bonnes pratiques à adopter.

Mais leur action ne se limite pas aux seuls mois d'été. Les membres du CCFF sont présents lors des manifestations locales, participent aux exercices de sécurité civile et travaillent en étroite collaboration avec la municipalité, les sapeurs-pompiers et les services de l'État. Leur connaissance du terrain constitue un atout précieux pour la protection de notre patrimoine naturel.

L'Amicale du CCFF joue un rôle déterminant dans le soutien aux bénévoles. Elle contribue à renforcer la cohésion de l'équipe, à promouvoir les actions

de prévention et à favoriser le recrutement de nouveaux volontaires. Grâce à son dynamisme, elle participe également à l'organisation d'événements et d'actions de sensibilisation auprès des habitants.

Ce qui caractérise avant tout le CCFF et son Amicale, c'est l'esprit de bénévolat. Hommes et femmes de tous horizons consacrent une partie de leur temps libre à une mission d'intérêt général : protéger la forêt, préserver les biens et les personnes, et transmettre aux générations futures un patrimoine naturel exceptionnel. Leur engagement, souvent discret mais toujours efficace, mérite d'être salué. Par tous les temps, ils répondent présents lorsque la commune a besoin d'eux. Ils incarnent les valeurs de solidarité, de civisme et de dévouement qui font la richesse de notre village.



La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur disponibilité, leur vigilance et leur investissement sans faille au service de la sécurité de tous et de la préservation de nos massifs forestiers.

Rejoindre le CCFF ou son Amicale, c'est devenir acteur de la protection de notre territoire. Une belle manière de s'engager pour Tanneron et pour l'avenir de notre environnement.



LES ASSOCIATIONS

Le théâtre avec Lou Rideou

Pour le premier semestre 2026, deux dates avaient été fixées pour passer des soirées divertissantes, bonnes pour le moral et les zygmatiques !

Le dimanche 7 février, avec « L'origine du monde » de Sébastien Thiéry, par la compagnie Grain de Scène.



Et le samedi 18 avril, avec « Espèces menacées » de Ray Cooney (adaptation de Michel Blanc et Gérard Jugnot) par la compagnie On est bien Ici.

Puis, avec l'aide de la municipalité de Tanneron, nous vous avons proposé une **1^{ère} Rencontre Théâtrale**, qui a eu lieu les 3, 4 et 5 juillet : 7 spectacles de qualité, pour tous les goûts, accessibles à tous, en entrée libre. Ainsi qu'un atelier théâtre gratuit, sur réservation, et des animations en lever de rideau. *Voir article page 17*

4x4 Loisirs Tanneron

Après quelques sorties mensuelles, le club **4*4 Loisirs Tanneron** a clôturé sa saison le dernier week-end d'avril. Deux jours bien festifs, avec de belles balades dans notre massif.

En février, la sortie carnaval avec nos anciens qui ont bien joué le jeu et un pique-nique en bord de Siagne.

Nous attendons nos adhérents dès le mois de septembre, mais nous proposerons déjà quelques sorties estivales en montagne.

Michael Saint Cricq, Président de l'association



On Pose Pour le Rose

10^{ème} édition : 10 octobre 2026



OPPR est un évènement européen : une levée de fonds au profit de la recherche contre le cancer du sein, durant Octobre Rose. C'est une journée de bienveillance et de convivialité, permettant de faire une bonne action !

Pour cette 10^{ème} édition anniversaire, le Pôle Var vous donne à nouveau rendez-vous à Tanneron, quartier les Plaines, le samedi 10 octobre 2026.



Tel : 06 76 91 76 82 / Mail : opprrt83@gmail.com

onposepourlerose.fr

[onposepourlerose_83](https://www.instagram.com/onposepourlerose_83)

On Pose pour le Rose Pôle Var 83

Le Couteau Country Club

Un acteur précieux du lien social

Le **Couteau Country Club**, que vous connaissez, continue sur sa lancée en s'entraînant et en participant à des compétitions.



Nous avons organisé une rencontre avec un nouveau club, de Lançon de Provence, à Tanneron. Nous étions le seul club jusqu'à maintenant en région PACA. Nous irons faire le match retour chez eux, à Lançon de Provence, à une date non définie. Nous avons aussi en projet des rencontres internationales en Italie, au mois de septembre.

Comme chaque année, nous organisons la Fête du Couteau : elle se déroulera les 12 et 13 septembre, à la salle polyvalente. Cette année, nous mettrons les femmes coutelières à l'honneur.



Nous vous attendons nombreux !

Rene Issaurat, président de l'association

L'APE de Tanneron

Un engagement précieux au service des enfants

L'**Association des Parents d'Élèves (APE)** de Tanneron occupe une place essentielle dans la vie de notre école et de notre village. Grâce à l'investissement de ses bénévoles, elle contribue activement à l'épanouissement des enfants, en participant au financement de nombreux projets pédagogiques et sorties scolaires.

Tout au long de l'année, ses membres se mobilisent avec enthousiasme lors des événements locaux, fêtes et animations organisés sur la commune : sur place, ils consacrent de leur temps et de leur énergie à mettre en place diverses actions destinées à récolter des fonds au profit des élèves de l'école.

Ces initiatives permettent de financer des sorties éducatives, des activités culturelles, des projets pédagogiques ou encore du matériel répondant aux besoins de l'établissement scolaire.

Grâce à cette implication, les enfants peuvent bénéficier d'expériences enrichissantes qui complètent leur parcours d'apprentissage et favorisent leur ouverture sur le monde.

Au-delà de leur soutien financier, ces bénévoles se distinguent par leur bienveillance, leur disponibilité et leur sens du partage. Leur engagement repose avant tout sur une volonté commune : offrir aux enfants les meilleures conditions possibles pour grandir, apprendre et s'épanouir dans un environnement chaleureux et dynamique.

L'APE joue également un rôle important dans le renforcement des liens entre les familles, l'équipe éducative et la commune. Les moments de convivialité qu'elle organise contribuent à créer une véritable cohésion autour de l'école et participent pleinement à la vie du village.

La municipalité tient à saluer le travail remarquable accompli par l'ensemble des bénévoles. Leur dévouement, leur générosité et leur esprit d'initiative constituent un atout précieux pour notre école et pour l'ensemble de la communauté tanneronnaise.

À travers leurs actions, les membres de l'APE démontrent chaque année que la solidarité et l'engagement collectif sont des valeurs essentielles au service des générations futures.

LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence tourisme a été confiée à la Communauté de Communes du Pays de Fayence. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence gère l'information et la promotion touristique des 9 villages perchés, dont Tanneron.

Le Bureau d'Information et l'Oustaou d'ou Païs

- Ils sont ouverts du mardi au samedi de juin à août, de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h45.
- **Stéphanie**, chargée de projets, accueille les visiteurs et donne des informations touristiques sur le patrimoine, les restaurants et les commerçants du village. Elle présente aussi la Maison du Lac de Saint-Cassien et l'ensemble du Pays de Fayence.
- La boutique propose des produits locaux de Tanneron et du Pays de Fayence, mais également des cartes de randonnées.
- Un espace détente permet de visionner des vidéos.



L'Oustaou d'ou Païs : lieu d'exposition

- Une nouvelle exposition : « les 60 ans du lac de Saint-Cassien » avec une thématique sur la construction du barrage et divers vestiges a été mise en place par la commission culture et tourisme de l'équipe municipale de Monsieur le Maire.
- Son inauguration a eu lieu le 1^{er} juillet 2026 à 18h00, à l'Oustaou d'ou Païs.
- En collaboration avec l'usine hydroélectrique de Saint-Cassien, l'équipe EDF a prêté la maquette du barrage afin de mieux visualiser l'ouvrage.
- Entrée libre, durant les horaires d'ouverture du bureau d'information.
- Jusqu'au 08 janvier 2027



Lancement de la saison du Mimosa

Le 08 janvier 2026, une conférence de presse pour lancement de la brochure La Route du mimosa et de la saison touristique hivernale s'est tenue à la Maison du Lac (Tanneron) avec **Julien AUGIER**, Maire de Tanneron, **Guillaume DECARD**, président de Var Tourisme, **Alexandra BORCHIO FONTIMP**, présidente de Côte d'Azur France Tourisme, **Michel LOVERA**, président du syndicat des exploitants agricoles de Tanneron, et **Florian RAOUX**, président de l'association de la Route du Mimosa.



Bilan de la saison du mimosa en quelques chiffres

- **6589 visiteurs** ont été accueillis en 48 jours.
- **12 animations organisées**, 11 ont été réalisées (une annulation pour cause de pluie). Dont 10 balades naturalistes guidées dans le Massif de Tanneron, au départ du village, les samedis et dimanches des vacances scolaires.
- La boutique est une vitrine de produits du Pays de Fayence des producteurs de Tanneron, avec les miels de Vincent Laget (Belluny), les hydrolats de Nicolas Bauduin (les Marjoris) et Lady'sJam (les Gourins) et des artistes des ateliers Lizathoria (les Plaines) et Kyousekii (Font de Gras). La mise en avant des produits et des savoir-faire invite les visiteurs à se rendre sur place, dans leur atelier et/ou boutique.

La Route du Mimosa

- Mise à jour des informations et de l'agenda des animations sur le magazine et sur le site internet.
- Les accueils presse ont été gérés en partenariat avec Var Tourisme et l'OT de Mandelieu.
- Une réunion a eu lieu fin avril à l'office de tourisme de Mandelieu avec les acteurs de l'association et les mimosistes afin d'échanger et de faire un bilan de la saison.



La Maison du Lac de Saint-Cassien

- Ouverte de 10h00 à 17h45, 7j/7 en juillet et août et 5/7 jours du mardi au samedi en juin et septembre.
- Trois lieux en un : un **accueil**, une **boutique** de produits du terroir, d'artisanat d'art, librairie et un **espace découverte**, qui propose une scénographie sur l'histoire, la géographie du Pays de Fayence, la thématique de l'eau et l'évolution des 9 villages perchés du Pays de Fayence.

L'OTIPF partenaire de vos événements

- Cet automne : samedi 10 octobre 2026, **On Pose pour le Rose**, au quartier les Plaines.
- Cet hiver : compétitions de Trial avec le **Moto Club de Tanneron**.

Pour être informé de nos actus



Abonnez-vous à la
Newsletter grand public

Vous êtes un pro ?
Une newsletter
vous est dédiée



**Office de Tourisme Intercommunal
du Pays de Fayence**

+33 (0)4 94 76 01 02
contact@paysdefayence.com
www.paysdefayence.com

- Responsable Bureau de Tanneron / Saison du Mimosa : **Stéphanie Laborde**, chargée de projets
stephanie.laborde@paysdefayence.com
- Responsable Maison du Lac de Saint-Cassien : **Annette Celka**
annette.celka@paysdefayence.com

LES SAPEURS-POMPIERS

Un engagement exemplaire

Jour et nuit, en semaine comme les week-ends, nos pompiers volontaires répondent présents avec professionnalisme, dévouement et courage. Leur mission dépasse souvent le cadre strict de leurs obligations opérationnelles.

Ils interviennent avec une disponibilité remarquable pour venir en aide à nos administrés dans des situations parfois complexes, y compris lorsque celles-ci ne relèvent pas directement de leurs compétences ou de leurs attributions. Cette présence rassurante et cette solidarité de tous les instants font d'eux des acteurs essentiels de la vie de notre commune.

La municipalité tient également à remercier chaleureusement le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour leur soutien déterminant dans le financement de l'acquisition d'un nouveau véhicule destiné à la caserne de Tanneron.

Cet investissement majeur, d'un montant supérieur à 320 000 euros, permettra à nos équipes de disposer d'un matériel moderne, performant et adapté aux exigences croissantes des interventions de secours et de lutte contre les incendies.

Cet équipement vient renforcer les moyens d'une caserne dont l'importance est stratégique pour notre territoire. Située au cœur du massif du Tanneron, elle joue un rôle primordial dans la protection des habitants, de notre environnement naturel exceptionnel et de nos infrastructures. Face aux risques

d'incendies de forêt et aux diverses missions de secours à la personne, disposer d'un centre de secours efficace et bien équipé constitue un enjeu majeur pour la sécurité de tous.

Nous adressons nos remerciements particuliers au Chef de Corps, Stéphane Bassani, pour son engagement et son investissement constants, ainsi qu'à Monsieur Hugonnier pour son soutien et son implication auprès de notre centre de secours.

La mairie de Tanneron tient à remercier chaleureusement Dominique Lain. Nous lui rendons hommage, maire de la commune du Luc et président des pompiers du Var, décédé brutalement en juin 2026.

Nous saluons également l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires qui consacrent une partie importante de leur temps personnel au service de la collectivité. Leur générosité, leur sens du devoir et leur esprit d'équipe méritent notre plus grand respect. Parmi eux, nous sommes fiers de compter notre conseillère municipale déléguée, Alexandra Fuchs, dont l'engagement au sein du corps des sapeurs-pompiers illustre parfaitement les valeurs de solidarité et de service public qui animent notre commune.

Au nom de la municipalité et de l'ensemble des habitants de Tanneron, nous adressons à tous nos sapeurs-pompiers nos plus vifs remerciements et notre profonde reconnaissance pour leur dévouement exemplaire.



LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque de Tanneron fait partie du réseau des 10 médiathèques du Pays de Fayence. Elles par-tagent un catalogue commun, offrant des collections variées et diversifiées et un accès aux 88000 documents du réseau avec votre carte de lecteur.

L'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous.

Petit rappel des services proposés :

- prêts sur place. Retours 24/24 par la boîte de retour
- accès au catalogue en ligne pour la réservation de vos livres, avec livraison par navette 1 fois / semaine
- modalités de prêts : 12 documents pour 21 jours (sauf nouveautés, 15 jours et DVD/CD, 8 jours)
- presse en ligne : accès à près de 500 revues/magazines directement de chez vous, à partir d'un PC ou d'une tablette, pour consulter les derniers numéros, le jour de leur sortie, ou d'anciens numéros
- autres services : cours de langues, auto-formation...
- une Grainothèque, pour échanger vos graines
- un café culturel, tous les derniers mercredis du mois, de 14h30 à 16h30
- des ateliers pour enfants, sur inscription.

En mars, la médiathèque vous a proposé une exposition passionnante et enrichissante sur les abeilles.



Horaires d'ouverture :
- mardi 15h30 -17h30
- mercredi 14h30-16h30
- samedi 10h-12h

Tél : 04.93.77.53.61
Email : tanneron@mediatheques-paysdefayence.fr

Une municipalité engagée au service des Tanneronnais

Améliorer notre cadre de vie par des réalisations concrètes et des projets pour demain.

Être élu local, c'est avant tout être à l'écoute et agir au quotidien pour répondre aux besoins des habitants.

Monsieur le Maire et les élus participent régulièrement à de nombreuses réunions avec les différentes institutions et partenaires publics.

Ces échanges avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes compétents permettent de défendre les intérêts de la commune, de faire avancer les dossiers et d'anticiper les projets d'avenir.

Parallèlement, les élus se réunissent régulièrement en commissions de travail afin d'étudier les projets communaux, d'évaluer les besoins du territoire et de préparer les décisions qui contribuent au développement harmonieux de Tanneron.

Monsieur le Maire reçoit régulièrement les habitants, les représentants des associations, les commerçants et les acteurs économiques de la commune.

Cette proximité avec la population constitue l'une des valeurs fondamentales.

Parmi les actions récemment menées, l'intervention pour pouvoir maintenir la distribution du journal quotidien régional Var-Matin, au tabac-presse de la commune.

Cette mobilisation illustre la volonté constante de la municipalité de préserver les commerces de proximité, indispensables à la vitalité du village.

Grâce à ce travail de proximité, le village poursuit son développement tout en conservant son identité, son cadre de vie privilégié et la qualité des relations humaines qui font la richesse de notre commune.



Des réalisations au service du quotidien

Parce que la qualité de vie est au coeur des priorités municipales, la commune poursuit ses efforts pour entretenir, moderniser et embellir les espaces publics. Ces travaux, parfois discrets mais essentiels, contribuent chaque jour à rendre notre village plus agréable, plus sûr et plus fonctionnel pour tous.

• Réfection de l'éclairage public

La modernisation progressive de l'éclairage public permet d'améliorer la sécurité des déplacements tout en réduisant la consommation énergétique et les dépenses.

• Mise en sécurité de l'arrêt de bus des Pourrières

Des aménagements ont été réalisés afin de renforcer la sécurité des usagers, notamment des enfants et des familles qui utilisent quotidiennement cet arrêt.

• Embellissement du parking et de l'arrêt de bus de Valcros

La plantation d'une haie de lauriers roses autour de l'arrêt de bus et les aménagements paysagers participent à l'amélioration de l'environnement visuel de ce secteur.

• Abattage de la haie de cyprès du cimetière

Cette intervention était devenue nécessaire pour des raisons de sécurité, d'entretien pour les risques incendies et de préservation des infrastructures environnantes.

• Climatisation des bâtiments communaux

La commune a engagé l'installation de systèmes de climatisation dans :

- l'école (salles de classe, cantine, dortoir),
- les locaux de la mairie,
- la salle du COT,
- la médiathèque.

• Réfection des jardinières

Les jardinières situées à l'école, au cimetière et devant la mairie ont été rénovées et réaménagées.

• Rebouchage des nids de poule

Un programme d'interventions visant à traiter les dégradations de chaussée sur différents secteurs de la commune, dont le rebouchage des nids de poule, a débuté en juillet.

• De nouveaux écrans au service de l'information et de la communication

Dans le cadre de la modernisation de ses équipements, la commune de Tanneron s'est dotée de deux nouveaux écrans, destinés à améliorer l'information du public et les conditions de travail lors des réunions :

- le premier écran, installé à l'accueil de la mairie, permet de diffuser en continu les actualités communales, les informations pratiques, les événements à venir ainsi que les messages d'intérêt général,

- le second équipe désormais la salle du conseil municipal, ce qui facilitera les présentations lors des réunions du conseil, des commissions municipales ainsi que des échanges avec les partenaires institutionnels, les associations et les différents intervenants extérieurs.

• De nouvelles caméras sur le domaine public pour préserver le cadre de vie

Préserver notre cadre de vie exceptionnel est une priorité pour la municipalité. Commune rurale au coeur d'un environnement naturel, Tanneron constitue un véritable poumon vert dont nous sommes tous les gardiens.

Afin de lutter efficacement contre les dépôts sauvages qui dégradent notre environnement et génèrent des coûts importants pour la collectivité, la commune de Tanneron a procédé à l'installation de caméras de vidéoprotection à proximité de plusieurs points de collecte des déchets.

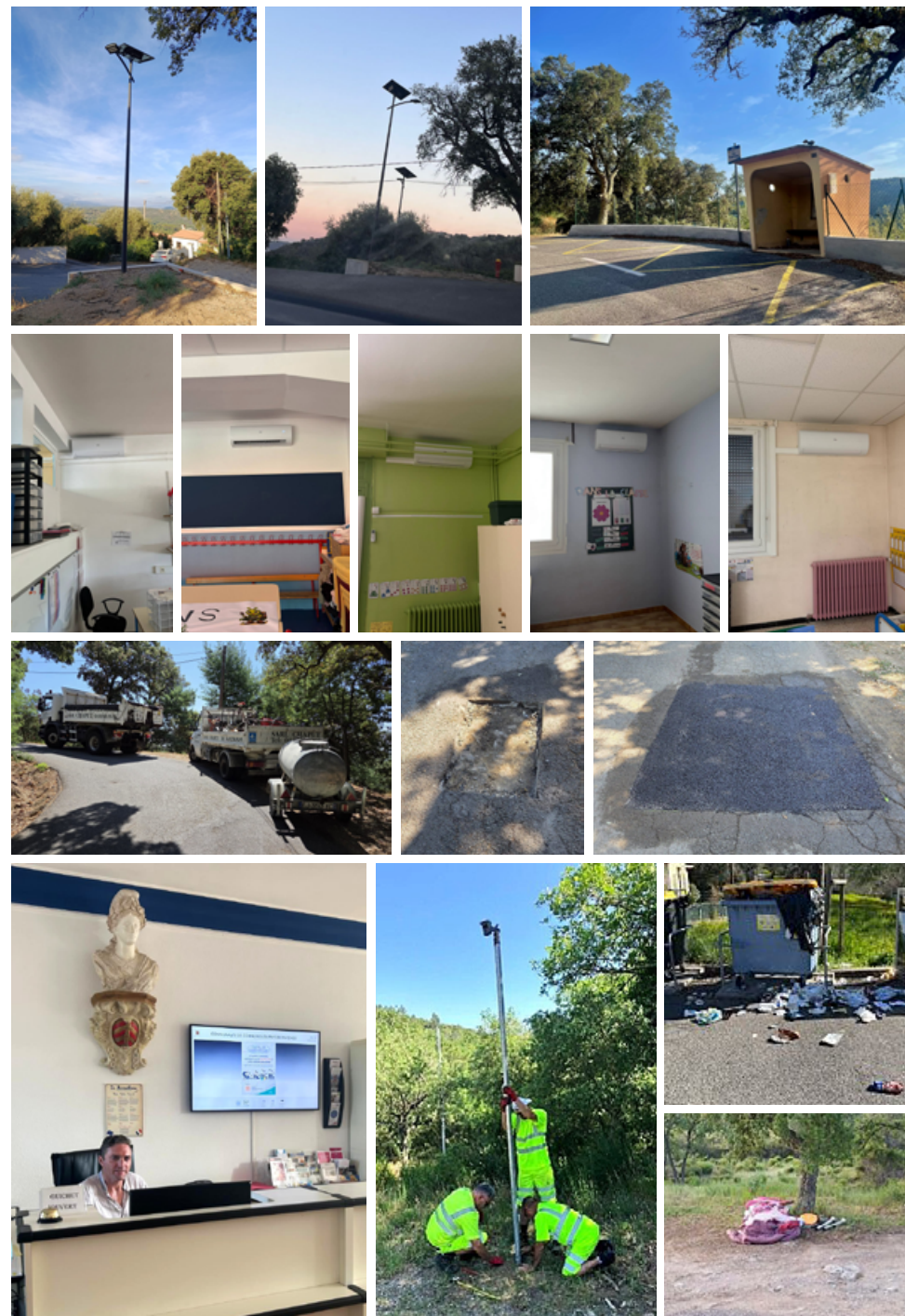
Elles permettront d'identifier les auteurs des comportements inciviques et de faciliter les actions engagées par la commune et la police municipale.

Au-delà de l'aspect répressif, cette démarche s'inscrit dans une volonté de sensibilisation pour respecter et préserver la propreté de notre village et protéger les espaces naturels.

Face à la recrudescence des dépôts sauvages d'encombrants, déchets ou gravats constatés sur certains secteurs de la commune, la municipalité a décidé d'agir. Les contrevenants s'exposent à des verbalisations et à des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe des solutions pour l'évacuation des déchets encombrants et des déchets verts. La Mairie peut transmettre toutes les informations.

Préserver Tanneron est l'affaire de chacun. Ensemble, contribuons à maintenir sa beauté et la qualité de notre environnement.



Les projets à venir

• Réfection du chemin de Gaï

À la suite de son effondrement, le chemin de Gaï est aujourd'hui inutilisable, entraînant des difficultés importantes pour les riverains et limitant les possibilités d'accès à certains secteurs de la commune. Sa réfection constitue donc une priorité. Cette voie représente également un axe stratégique en matière de sécurité civile, notamment pour l'accès des véhicules de secours en cas d'incendie.

• Réfection et mise en conformité des HLM

La commune poursuit ses efforts en lançant une étude pour améliorer le patrimoine communal à travers des travaux de réfection et de mise en conformité des logements HLM.

Ces travaux, s'ils étaient réalisés, viseraient, après validation du budget, à garantir des conditions d'habitat de qualité, conformes aux normes en vigueur et adaptées aux besoins des occupants.

• Renouvellement du matériel des services techniques

La municipalité investit dans l'acquisition de nouveaux équipements destinés aux services techniques.

En effet, une partie du matériel actuel, devenue vétuste, ne permet plus d'assurer certaines interventions dans des conditions optimales.

• Acquisition d'un nouveau véhicule pour le CCFF

Afin de renforcer les capacités d'intervention du Comité Communal Feux de Forêt (CCFF), la com-mune prévoit l'acquisition d'un nouveau véhicule adapté aux missions de surveillance, de prévention et d'appui aux secours.

Face à l'augmentation du risque incendie sur notre territoire, cet investissement constitue un outil supplémentaire au service de la protection des habitants et de notre environnement.

Les réalisations et projets témoignent de notre volonté d'agir concrètement pour améliorer le cadre de vie des Tanneronnais. Qu'il s'agisse de sécurité, de confort, d'embellissement ou d'entretien du patrimoine communal, chaque intervention répond à un objectif simple : offrir à tous un village agréable à vivre aujourd'hui et préparé aux enjeux de demain.

• Modernisation de l'information communale

La Commune de Tanneron poursuit sa démarche de modernisation de ses outils de communication afin de mieux informer les habitants et de faciliter l'accès aux services municipaux.

Cette volonté se concrétise tout d'abord par la rénovation complète du site internet communal. Une attention particulière sera portée à la navigation, afin que chacun puisse trouver facilement les informations utiles : actualités, démarches administratives, agenda des manifestations, vie associative, urbanisme, environnement ou encore les informations pratiques du quotidien.

Le site sera adapté aux smartphones, tablettes et ordinateurs et facilitera ainsi l'accès à l'information.

Cette refonte s'inscrit dans une volonté de moderniser les services municipaux et d'offrir un accès rapide à une information fiable.

Complémentaire au site internet, le panneau tactile d'information installé au cœur du village va évoluer, pour diffuser les informations municipales auprès de tous les habitants.

Cependant, la municipalité est consciente que le numérique ne doit pas exclure celles et ceux qui ne disposent pas d'une connexion internet ou qui sont moins à l'aise avec les outils informatiques.

C'est la raison pour laquelle elle maintient un accueil de proximité, afin de transmettre les informations et d'accompagner dans les démarches.

• École

La Commune souhaite faire réaliser une étude paysagère concernant le talus sous l'école, afin de le rendre agréable.

Le brûlage des déchets verts interdit toute l'année dans le Var

L'arrêté préfectoral qui régit l'emploi du feu (voir en dernière page) et le brûlage des déchets verts dans le Var a été révisé le 2 novembre 2025, afin notamment de lutter contre la pollution de l'air.

La règle générale

L'arrêté interdit le brûlage des déchets verts toute l'année dans tout le département du Var, pour les particuliers et les collectivités.

Pourquoi ?

Le brûlage des déchets végétaux est responsable de 5 à 10% des émissions de particules fines. Brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13000km parcourus par une voiture diesel récente (sources Atmosud).

Ce qui change

- Le brûlage des OLD dans les zones urbaines du PPA est interdit.
- Tous les types d'opération de brûlage, quelle que soit la période de l'année, doivent être déclarés.
- En période verte, les déclarations sont possibles le jour de l'opération.
- Les déclarations peuvent être réalisées en ligne.
- Les mairies, le SDIS et la Gendarmerie reçoivent une notification à chaque déclaration en ligne.
- La plage horaire de réalisation des brûlages est modifiée : de 5h à 13h au lieu de 8h à 16h30.

Ce qui ne change pas

- La déclaration en mairie est toujours possible.
- Les dérogations pour les sylviculteurs, les agriculteurs et les horticulteurs sont maintenues.
- Le délai déclaratif de 10 jours en période rouge pour les feux d'artifice et de cuisson.

QUELLES SOLUTIONS POUR BIEN UTILISER SES DÉCHETS VERTS ?

LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE INTERDITE

15 % des Français ayant un jardin brûlent leurs déchets verts malgré l'interdiction, contribuant ainsi à la pollution de l'air.

Un gâchis monumental : 830 000 tonnes de déchets verts sont brûlées par an, ce sont donc des ressources organiques qui ne viennent pas nourrir les sols.

Les risques du brûlage...

- Impacts sur la santé (émission de polluants nocifs dans l'air)
- Risque d'incendies
- 750 € d'amende

Même dans une zone avec obligation légale de débroussaillage, le brûlage doit être évité à tout prix.

PROFITEZ D'UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Comment ?

Broyer
Pailler
Composter

- Un volume de végétaux réduit et la possibilité de les utiliser sur place
- Des sols plus fertiles grâce aux apports de matières organiques des végétaux
- Un jardin plus résistant à la sécheresse et aux maladies

Réaliser une haie sèche

- Accueil de la biodiversité

QUELS DÉCHETS VERTS ?

Feuilles mortes, branches d'arbres, taille de haies, mauvaises herbes, tonte de pelouse ...

Pourquoi ?

Faire des économies !

- En eau et en équipement :
- Pas d'achat de compost et de paillage pour le jardin
- Pas besoin de s'équiper d'une remorque et de dépenser de l'essence pour aller à la déchèterie
- Économies d'eau grâce au paillage qui réduit l'évaporation de l'humidité des sols

Plus de bien-être !

- Plus de temps : pas besoin d'aller à la déchèterie, ni d'arroser
- Moins de pollution autour de soi

Le retour au sol : une solution écologique

Compostés ou utilisés en paillage, les végétaux issus de l'entretien du jardin et du potager contribuent à améliorer la qualité des sols, qui manquent souvent d'apports en matières organiques. Ils deviennent plus résilients aux aléas climatiques : sécheresse, lessivage des sols, érosion...

DES ASTUCES POUR MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE NATURE

- 1 Favoriser les arbustes à croissance lente** et réduire le volume d'herbe coupée à éliminer en utilisant la fonction mulching de votre tondeuse. C'est moins de végétaux coupés dont il faut s'occuper.
- 2 Garder un coin sauvage** : prairie fleurie, tas de branches coupées... et laisser place à la nature ! Cet espace naturel permet d'accueillir et de nourrir les abeilles, papillons, hérissons...
- 3 Se rapprocher de sa collectivité pour savoir si elle propose de prêter ou louer un broyeur de végétaux.**

Ensemble, continuons à faire de la prévention un réflexe et de la sécurité une priorité pour Tanneron.

Le propriétaire s'expose à une amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe (article R163-3 du Code Forestier).
Si le non-respect a permis la propagation d'un incendie, voire la destruction de biens d'autrui, la peine peut aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

7 Des pins parasols de plus de 15 m de haut;

8 Des arbres sur versants de plus de 45° afin de limiter l'érosion sauf face au vent dominant;

PROGRAMMATION

À la date d'édition du bulletin, sous réserve de modifications ultérieures.

Centre aéré des Mimosas Sept-déc 2026



Vide grenier de la rentrée 27 septembre 2026



Soirée Halloween 31 octobre 2026



Forum des associations 5 septembre 2026



On Pose Pour le Rose 10 octobre 2026



1er Marché de Noël 28 novembre 2026



Fête du Couteau 12 et 13 septembre 2026



Fête de la Châtaigne 18 octobre 2026



Expo Oustaou d'ou Pais Jusqu'au 8 janvier 2027



ÉVÉNEMENTS PÉRIODIQUES

Ciné-école Une fois par trimestre

La mairie finance un projet éducatif pour proposer une projection d'un film à nos écoliers une fois par trimestre dans la salle polyvalente. Ce projet est reconduit tous les ans.



Cinéma itinérant 3ème vendredi du mois

Tous les 3ème vendredis de chaque mois, deux films sont projetés à la salle polyvalente : une séance à 18h orientée sur des films pour jeune public et une séance à 21h orientée sur des films d'actualités pour tous.



Marché local bimensuel 2ème et 4ème samedi du mois



ÉTAT CIVIL

Conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles, et afin de respecter la vie privée des administrés, n'apparaissent désormais dans le bulletin municipal que les données d'État Civil pour lesquelles l'autorisation de presse a été accordée. Nous vous remercions de votre compréhension.

NAISSANCES

La municipalité adresse ses sincères félicitations aux parents et souhaite la bienvenue aux nouveau-nés.

- 12/01/2026 : DURIEU PASCAL Anaé, Léonie, Cléa
- 17/03/2026 : BOUHLEL Liam, Shems
- 31/03/2026 : SIERRA Lillie, Rose, May
- 15/04/2026 : PINEAU-VALLIN Camille, Nelly, Nicole
- 21/04/2026 : ZAHARIA Matei
- 23/05/2026 : WORMALD Théo, Esteban
- 02/06/2026 : MORMILE Valentina, Valérie, Marie-Claude
- 23/06/2026 : VIAL Martin, Pierre, Marie
- 02/07/2026 : GRASSI Méliana, Marie, Magali
- 20/07/2026 : DA CUNHA Gwenn, Malo

DÉCÈS

La municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles et aux proches.

- 03/02/2026 : SILVY Jeannine, Yvette, Virginie veuve MELICA
- 22/04/2026 : GRAILLE André, Marius
- 06/05/2026 : GHERARDI Jean, Ignace, Édouard
- 25/05/2026 : DELPIANO Bastien, François, Rémi
- 17/06/2026 : MAIRE Nicole, Denise épouse GARCIA
- 19/06/2026 : MARCHIPONT Michèle, Lucienne, Andrée
- 14/07/2026 : TURCO Antoine, Marc, Paul
- 11/08/2026 : CUGGIA Jeanine, Marinette veuve ALARY

MARIAGES

La municipalité adresse tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

- 16/05/2026 : LAMBERT Virginie, Audrey, Sabine & BOURCIER Rémi, Nicolas

PACS

La municipalité adresse tous ses vœux de bonheur aux pacsés.

- 06/07/2026 : LACAILLE Ségolène, Nicole, Anne & LANDRA Julien
- 13/08/2026 : SOLCHI Manon, Mireille, Marie-Thérèse, Yvette & VALMARINI Loïc, Jean, Pierre

MAIRIE DE TANNERON

Accueil du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

► 04 93 60 68 13

ENFANCE ET SCOLAIRE

• **École Primaire Hubert ROUAUD**
247, chemin de ND de Peygros
04 93 60 68 20

• **ACM « Les Mimosas »**
Jérémie GENNARDI
04 93 60 68 13

• **Assistantes maternelles**
Déborah ACHARD DE LA VENTE
06 18 91 35 35 (*Village*)
Amandine PELLEGRIN
06 63 77 42 53 (*Sausserons*)
Nolwenn Samson
06 60 54 77 86 (*Mauberts*)

INFORMATION NUMÉRIQUE

• **Site internet**
communedetanneron.fr

• **Page facebook**
Ville de Tanneron

• **Application mobile PanneauPocket**
Notifications instantanées sur l'actualité, les évènements ou les alertes de la commune.

**URGENCES**

- **Pompiers**
18
- **SAMU / SMUR**
15
- **Centre de secours**
04 93 60 67 10
- **Hôpital Clavary à Grasse**
04 93 09 55 55
- **Hôpital Bonnet à Fréjus**
04 94 40 21 21
- **Pharmacie de garde**
3637
- **Police Municipale**
06 87 26 56 71
- **Gendarmerie de Fayence**
04 94 39 16 40

SERVICES PRATIQUES

- **Bureau d'Information Touristique**
04 94 76 01 02
- **Médiathèque**
04 93 77 53 61
- **Services postaux - Tabac - Presse**
04 93 60 68 31
- **Boulangerie C&H**
06 33 29 50 73

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **Accueil**
04 94 76 02 03
- **Service Déchets**
04 94 85 93 89
- **Service de l'Eau**
04 94 85 30 50

SERVICES ET ARTISANS LOCAUX

- **Atelier Coralie créations**
06 11 58 31 77
Artisanat (robes en tulle, accessoires, déco)
- **Atelier Lizathoria**
06 76 91 76 82
Artisanat - Upcycling - Photographe plasticienne
- **BMS**
06 43 28 66 27
Bricolage - Dépannage - Jardinage
- **Cabinet AGS**
06 07 13 11 81
Immobilier - Villas - Terrains
- **Coco Jean-Louis**
06 10 27 76 28
Carrelage & rénovation complète
- **Designed by Co**
06 11 58 31 77
Communication - Graphiste - Webdesigner
- **Earl Mimosa Augier**
04 93 60 68 01
Mimosiste
- **Fanny Gaudin Photographe**
06 63 96 31 85
Photographe de mariage et famille
- **Kyousekii**
kyousekii@hotmail.com
Artisanat (bijoux fantaisie et accessoires)
- **Le Rucher de Florent**
06 18 04 18 37
Apiculteur récoltant
- **Les belles patines**
06 26 19 80 23
Toutes patines & rénovation

- **Les Petites Choses**
06 20 30 01 22
Boutique de souvenirs
- **M comme Magnétisme**
06 19 04 07 54
Magnétiseur - Coupeur de feu - Soins énergétiques
- **Marica Nails**
06 73 09 39 38
Soins de beauté
- **Miras Topographie**
06 28 22 62 29
Topographie
- **Naïs Lovera**
06 40 43 53 36
Compositions & bouquets, événements privés & professionnels
- **Prisme**
07 66 22 82 07
Alarmes, vidéosurveillance, anti-intrusion
- **Properties Management SAS**
07 89 86 37 66
Intendance de résidences et rénovation
- **Seb Informatique**
06 15 81 15 86
Installateur - Dépanneur - Cours d'informatique à domicile
- **Taxi Pascal**
06 62 29 91 18
Taxi
- **Vial Bernard & Bernadette**
06 10 29 51 80
Mimosiste & Apiculteur récoltant

Entrepreneur, commerçant, artisan ou en profession libérale à Tanneron ?

Figurez gratuitement dans la prochaine édition du Tanneron Mag : téléchargez le formulaire disponible sur la page d'accueil du site communedetanneron.fr et retournez-le à la Mairie ou par mail à : accueil@communedetanneron.fr

Le département du Var est particulièrement exposé au risque feu de forêt.

L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2025 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département et réglemente strictement l'emploi du feu.

Du 1^{er} juin au 30 septembre, tout emploi du feu est interdit.

Cette réglementation s'impose à tous. Elle prévoit cependant diverses dérogations.

Trois périodes dans l'année en fonction de la sensibilité au risque de feu de forêt sont définies :

- **PÉRIODE ROUGE (risque très fort)** : du 1^{er} juin au 30 septembre, ainsi que tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h : l'emploi du feu est interdit

- **PÉRIODE ORANGE (risque fort)** : du 1^{er} février au 31 mars, où l'emploi du feu est possible en l'absence de vent, après déclaration en mairie et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.

- **PÉRIODE VERTE (risque modéré)** : couvrant le reste de l'année, où l'emploi du feu est possible sauf en cas de vent supérieur à 40km/h et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.

En cas de conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés, d'autres périodes de l'année peuvent être ponctuellement classées rouge par arrêté préfectoral.

Cette réglementation (synthétisée dans le tableau ci-dessous) est également plus contraignante lorsque le terrain est situé à l'intérieur ou à proximité d'une forêt.

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var Arrêté préfectoral du 02/11/2025 (résumé des principales dispositions)

Réglementation de l'empilement des résidus et du brûlage des déchets verts dans le département du Var			01/01 31/01	01/02 31/03	01/04 31/05	01/06 31/05	01/10 30/09	31/12		
DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinerer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT							
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT							
		Fumer	TOLERE		INTERDIT			TOLERE		
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT							
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	En zone urbaine (zone U ou dans les parties actuellement urbanisées du document d'urbanisme en vigueur) sur le territoire du plan de protection de l'atmosphère	Incinerer des végétaux coupés issus des travaux de débroussaillage obligatoire	INTERDIT Sauf dérogation (A demander 10 jours au moins avant date prévue sur annexe n°3)							
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et moins de 200 m de ces espaces	Incinerer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles ; - travaux forestiers ; - débroussaillage obligatoire ; - végétaux infestés par organismes nuisibles	POSSIBLE sauf 1 ou 2 (Déclaration sur annexe n°4)	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT Sauf 2 (Déclaration sur annexe n°4)	POSSIBLE sauf 1 ou 2 (Déclaration sur annexe n°4)	INTERDIT Sauf dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (A demander 3 semaines au moins avant date prévue sur annexe n°7)		POSSIBLE sauf 1 ou 2 (Déclaration sur annexe n°4)	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40km/h	2 INTERDIT Pendant les épisodes de pollution de l'air
		Ecuber (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf 1 ou 2 (Déclaration sur annexe n°6)		INTERDIT Sauf si autorisation du maire et absence de vent (A demander au moins 10 jours avant la date prévue sur annexe n°6)		POSSIBLE sauf 1 ou 2 (Déclaration sur annexe n°6)	INTERDIT Les jours de vent de plus de 40km/h	INTERDIT Pendant les épisodes de pollution de l'air	
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifices	POSSIBLE Sauf 1 ou 2 (Déclaration sur annexe n°5)		INTERDIT Sauf si autorisation du maire et absence totale de vent (A demander au moins 10 jours avant la date prévue sur annexe n°5bis)		POSSIBLE sauf 1 ou 2 (Déclaration sur annexe n°5)	INTERDIT Les jours de vent de plus de 40km/h	INTERDIT Pendant les épisodes de pollution de l'air	
		En zone agricole	Lutte contre le gel	POSSIBLE dans le cadre d'une dérogation préfectorale Sauf 1 ou 2					INTERDIT Les jours de vent de plus de 40km/h	INTERDIT Pendant les épisodes de pollution de l'air

> Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
> Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
> Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

Épisode de pollution de l'air (voir site internet www.atmesud.org)
Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr

POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT >40KM/H et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 5h et 13h (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyen permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction totale en partant.